

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2023-12-009

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régional de Santé - Direction Départementale 18 / POSMS**

18-2023-12-11-00004 - Arrêté modificatif n°2023-DD18-PPSMS-TS-0025 portant modification de l'agrément n°18.93.02 détenu par l'entreprise de transports sanitaires terrestres DUCREUX (SARL) sous le nom commercial AMBULANCE DUCREUX en ce qui concerne le changement de gérance et de dénomination sociale (3 pages)

Page 4

## **Agence Régional de Santé - Direction Départementale 18 / PSPE**

18-2023-12-05-00003 - Arrêté N° 2023-1908 du 5 décembre 2023 modifiant l'arrêté n°2020-001 du 3 janvier 2020 et abrogeant l'arrêté n°2020-1221 du 16 octobre 2020 portant modification de la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection de la Fontaine Saint Clair (dit aussi du captage du Chauchis) sur la commune de la Celle, autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation pour la production, la distribution par un réseau public au bénéfice du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Fontaine Saint-Clair (6 pages)

Page 8

## **Direction Générale des Finances Publiques / DDFIP18**

18-2023-12-11-00001 - Mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels pour 2024 (3 pages)

Page 15

18-2023-12-11-00003 - Arrêté d'ouverture exceptionnelle au public du Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bourges1 (1 page)

Page 19

18-2023-12-11-00002 - Arrêté de fermeture exceptionnelle du Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bourges1 (1 page)

Page 21

## **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations 18 /**

18-2023-11-20-00004 - Arrêté Préfectoral accordant la médaille d'honneur du travail Session Janvier 2024 (38 pages)

Page 23

18-2023-12-14-00001 - conseillers du salarié (4 pages)

Page 62

18-2023-12-13-00001 - SKM\_C250i23121407221 (2 pages)

Page 67

## **Direction Départementale des Territoires 18 / SAJSER**

18-2023-12-07-00007 - Arrêté N°DDT-2023/438 relatif à la suppression du passage à niveau (PN) de 2ème catégorie n°197 à Saint-Georges-de-Poisieux (18200) (2 pages)

Page 70

## **Direction Départementale des Territoires 18 / SCAP**

18-2023-12-13-00002 - Extrait avis CDAC du 13 décembre 20223 (1 page)

Page 73

## **Direction Départementale des Territoires 18 / SER**

18-2023-12-12-00001 - AP DDT-2023-483 portant dérogation à la protection stricte des espèces accordée à la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM) (4 pages)

Page 75

18-2023-12-14-00002 - Arrêté DDT 2023-481fixant les périodes d'ouverture de la pêche en 2024 pour le département du Cher (6 pages)	Page 80
<b>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire / Unité du Cher</b>	
18-2023-12-07-00006 - arrêté subdélégation DREAL Préf-18 (4 pages)	Page 87
<b>Préfecture du Cher / Direction de l'Action Territoriale</b>	
18-2023-12-13-00003 - Arrêté du 13/12/2023 portant modification des statuts du syndicat mixte d'entretien du Bassin du Beuvron (9 pages)	Page 92
<b>Préfecture du Cher / Direction des Sécurités et de la Communication</b>	
18-2023-12-15-00001 - Arrêté MHA 1er janvier 2024 (5 pages)	Page 102

Agence Régional de Santé - Direction  
Départementale 18

18-2023-12-11-00004

Arrêté modificatif n°2023-DD18-PPSMS-TS-0025  
portant modification de l'agrément n°18.93.02  
détenu par l'entreprise de transports sanitaires  
terrestres DUCREUX (SARL) sous le nom  
commercial AMBULANCE DUCREUX en ce qui  
concerne le changement de gérance et de  
dénomination sociale



**AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**CENTRE-VAL DE LOIRE**  
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU CHER

**ARRETE**

modificatif portant modification de l'agrément n°18.93.02  
détenu par l'entreprise de transports sanitaires terrestres  
**DUCREUX (SARL)**  
sous le nom commercial **AMBULANCE DUCREUX**  
en ce qui concerne le changement de gérance et de dénomination sociale

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le code de la santé publique, notamment les articles L6311-1 et suivants, R6311-1, R6312-6 à R6312-10 et R6313-7 ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination à Mme Clara de BORT en tant que Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** la décision n°2023-DG-DS18-0003 du 9 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Marie VINENT en tant que Directrice départementale du Cher de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire par intérim pour le département du Cher ;

**VU** le décret n° 2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde ;

**VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

**VU** l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

**VU** l'instruction interministérielle n° DGOS/R2/DSS/DGSCGC/2022/144 du 13 mai 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires

urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde ;

**VU** l'arrêté n°2022-DD18-PPSMS-TS-0008 fixant le cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département du Cher ;

**VU** l'arrêté n°2023-DD18-PPSMS-TS-0012 du 19 septembre 2023 arrêtant l'avenant n°1 au cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département du Cher ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 18 janvier 1994 portant agrément n°18.93.02 de l'entreprise de transports sanitaires AMBULANCE CASTELNEUVIENNE ;

**VU** l'arrêté n°2013-DT18-OSMS-TS-0010 du 24 mai 2013 portant modification de l'agrément n°18.93.02 délivré à l'entreprise de transports sanitaires terrestres AMBULANCE CASTELNEUVIENNE en ce qui concerne le changement de gérance ;

**VU** l'arrêté n°2013-DT18-OSMS-TS-0170 du 10 décembre 2013 portant modification de l'agrément n°18.93.02 délivré à l'entreprise de transports sanitaires terrestres AMBULANCE CASTELNEUVIENNE en ce qui concerne le changement de dénomination sociale ;

**VU** l'arrêté n°2018-DD18-OSMS-TS-0014 du 4 septembre 2018 portant modification de l'agrément n°18.93.02 délivré à l'entreprise de transport sanitaires terrestres AMBULANCE CASTELNEUVIENNE en ce qui concerne le transfert du lieu d'exploitation du siège social ;

**VU** l'arrêté n°2023-DD18-PPSMS-TS-0024 du 3 décembre 2023 portant modification de l'agrément n°18.93.02 détenu par l'entreprise de transports sanitaires terrestres DUCREUX (SARL) sous le nom commercial AMBULANCE DUCREUX en ce qui concerne le changement de gérance et de dénomination sociale ;

**CONSIDERANT** le courriel de M. Michael DUCREUX, du 09 août 2023, informant de la démission de M. Frédéric KNECHT à compter du 11 février 2022 et du changement de dénomination sociale de l'entreprise à compter du 03 août 2023, objets du présent arrêté ;

**CONSIDERANT** le procès-verbal des décisions de l'associée unique du 11 février 2022 ;

**CONSIDERANT** les statuts modifiés de la SARL DUCREUX du 14 mars 2023 ;

**CONSIDERANT** les extraits d'immatriculation du registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal de commerce de Bourges du 03 octobre 2023 ;

**CONSIDERANT** que ce changement de gérance et de dénomination sociale ne modifie pas les conditions de l'agrément ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental du Cher.

### **ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : L'arrêté n°2023-DD18-PPSMS-TS-0024 est modifié en ce qui concerne la date du changement de gérance.

ARTICLE 2 : L'agrément n°18.93.02 est exploité sous la responsabilité unique de M. Michaël DUCREUX depuis le 11 février 2022.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans.

ARTICLE 4 : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire et le directeur départemental du Cher sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourges, le 11 décembre 2023  
Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire  
La directrice départementale du Cher par intérim,  
Signé : Marie VINENT

Arrêté n°2023-DD18-PPSMS-TS-0025 enregistré le 13 décembre 2023

Agence Régional de Santé - Direction  
Départementale 18

18-2023-12-05-00003

Arrêté N° 2023-1908 du 5 décembre 2023  
modifiant l'arrêté n°2020-001 du 3 janvier 2020  
et abrogeant l'arrêté n°2020-1221 du 16 octobre  
2020 portant modification de la déclaration  
d'utilité publique de l'instauration des  
périmètres de protection de la Fontaine Saint  
Clair (dit aussi du captage du Chauchis) sur la  
commune de la Celle, autorisation d'utiliser de  
l'eau en vue de la consommation pour la  
production, la distribution par un réseau public  
au bénéfice du Syndicat intercommunal  
d'alimentation en eau potable de la Fontaine  
Saint-Clair

Arrêté N° 2023-1908 du 5 décembre 2023

**Modifiant l'arrêté n°2020-001 du 3 janvier 2020 et abrogeant l'arrêté n°2020-1221 du 16 octobre 2020 portant modification de la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection de la Fontaine Saint Clair (dit aussi du captage du Chauchis) sur la commune de la Celle, autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation pour la production, la distribution par un réseau public au bénéfice du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Fontaine Saint-Clair**

**Le Préfet du Cher  
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1321-1 à L.1321-10, R.1321-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n°2010-1-1744 du 22 septembre 2010 autorisant la SARL La Pierre de la Celle à poursuivre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire et d'un atelier de sciage sur le territoire de la commune de la Celle, au lieu-dit « les Champs Rotons »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-0001 du 3 janvier 2020 portant déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection de la Fontaine Saint Clair (dit aussi du captage du Chauchis) sur la commune de la Celle, autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation pour la production, la distribution par un réseau public au bénéfice du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Fontaine Saint Clair,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-1221 du 16 octobre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n°2020-0001 du 3 janvier 2020 portant déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection de la Fontaine Saint Clair (dit aussi du captage du Chauchis) sur la commune de la Celle, autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation pour la production, la distribution par un réseau public au bénéfice du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Fontaine Saint Clair,

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n°2020-0902 du 30 juillet 2021 adaptant les conditions d'exploitation et de remise en état de la carrière exploitée par la SARL La Pierre de la Celle située au lieu-dit « les champs rotos » sur le territoire de la commune de la Celle,

Vu le recours gracieux du 21 août 2020 rédigé à l'encontre de l'arrêté n°2020-1221 du 16 octobre 2020 portant modification de la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection de la Fontaine Saint Clair (dit aussi du captage du Chauchis) sur la commune de la Celle, autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation pour la production, la distribution par un réseau public au bénéfice du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Fontaine Saint Clair,

Vu le recours contentieux du 23 décembre 2020 demandant l'annulation de l'arrêté n°2020-001 du 3 janvier 2020 déclarant d'utilité publique l'instauration de périmètre de protection du captage de la Fontaine Saint-Clair sur le territoire de la commune de la Celle et instituant des servitudes d'utilité publique au sein de ces périmètres et de l'arrêté n°2020-1221 du 16 octobre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2020,

Vu l'étude de compatibilité de l'exploitation actuelle et future de la carrière « La Pierre de la Celle » avec la protection du captage de la Fontaine Saint Clair rendue le 28 avril 2022 par M. Brunon LECLERC, hydrogéologue agréé,

Considérant la décision de justice du tribunal administratif d'ORLEANS n°2004636 du 18 avril 2023 annulant l'article 22 de l'arrêté n°2020-001 du 3 janvier 2020 et abrogeant l'arrêté du 16 octobre 2020 qui modifie lui-même l'article 22 de l'arrêté du 3 janvier 2020, il est nécessaire de modifier l'article 22 pour permettre l'exploitation des parcelles OB n°134 et 135 au maximum à 10 m de profondeur par la SARL La Pierre de la Celle,

Sur proposition de la directrice départementale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire par intérim,

## ARRETE

### Article 1 : Modification de l'article 22

L'article 22 de l'arrêté n°2020.0001 du 3 janvier 2020 est modifié comme suit :

#### « Article 22 : Périmètre de Protection Rapprochée

Le périmètre de protection rapprochée du captage de la Fontaine Saint-Clair est représenté à l'annexe 2 du présent arrêté.

D'une superficie d'environ 18 hectares environ, il comprend :

- en totalité les parcelles n° 132, 133, 135, 136, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 361, 364, 365, 391, 392, 403, 404, 405, et 406 de la section A,
- en totalité les parcelles n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 228, 229, 230, 231,



232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 261, 262, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 609, 610, 611, 614, 615, 616, 617, 618, 620, 621, 623, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 662, 664, 665, 666, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 763, 764, 765, 767, 768, 769, 770, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 1476, 1477, 1486, 1487, 1491, 1492, 1493, 1503, 1504, 1507, 1510, 1511, 1513, 1514, 1515, 1537, 1538, 1539, 1542, 1543, 1544, 1545, 1546, 1547, 1548, 1549, 1550, 1551, 1552, 1553, 1554, 1561, 1563, 1566, 1567, 1574, 1575, 1576, 1577, 1589, 1590, 1593, 1594, 1612, 1613, 1618, 1619, 1620, 1621, 1622, 1623, 1647, 1648, 1657, 1658, 1659, 1660, 1666, 1692, 1695, 1696, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704, 1705, 1706, 1733, 1734, 1735, et 1736 de la section B,

- en partie les parcelles n°179 et 180 de la section A, du plan cadastral, de la commune de La Celle.

Y sont interdits :

- la création de puits, sondages, forages, y compris pour la géothermie, et excepté ceux éventuellement nécessaires au service public d'alimentation en eau potable,
- la création de carrières à ciel ouvert ou en galeries souterraines, l'extraction de matériau, hormis :
  - sur les parcelles OB 134 et OB 135 à 10 m de profondeur maximum (cote de carreau 178 m NGF) et
  - les activités autorisées par les arrêtés préfectoraux n°2010.1.1744 et n°2021-0902 susvisés,
- la création et le remblaiement d'excavation à parois nues, de plan d'eau, mare ou étang, hormis les activités autorisées par les arrêtés préfectoraux n°2010.1.1744 et n°2021-0902 susvisés,
- l'enfouissement de cadavre d'animal, quel que soit son poids,
- tout ouvrage d'infiltration (puits filtrants, puisards, etc.), à l'exception de ceux nécessaires aux dispositifs d'assainissement non collectif, conformes aux normes en vigueur, des habitations non desservies par un réseau de collecte des eaux usées,
- la création de cimetières ou de sépulture privée,
- le camping, y compris en caravane ou camping-car, et le bivouac,
- le défrichage au sens de l'article L341-1 du code forestier (les interventions mécaniques sur le boisement restent possibles),
- le dépôt, le stockage hors rétention, l'enfouissement, le lagunage, quels qu'en soient le volume et la durée, d'hydrocarbures, de tous déchets quels qu'ils soient (y compris inertes), de tous produits fermentescibles, d'immondices, de détritiques, de matières radioactives, d'effluents de toute nature et, de manière générale, de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux par infiltration ou par ruissellement, à l'exception :
  - des bacs à compost des particuliers.
  - des stockages temporaires au champ de fumier ou compost dans les conditions définies ci-dessous,

- des activités autorisées par l'arrêté préfectoral n°2010.1.1744 susvisé et suivant.
- la création de tout stockage ou dépôt classé pour la protection de l'environnement au titre des articles L-512-1 à L.512-13 du code de l'environnement susvisé,
- le rejet, y compris par épandage, de boues de station d'épuration, de matières de vidange, et d'effluent liquide de toute nature, à l'exception :
  - du rejet des dispositifs d'assainissement non collectif, conformes aux normes en vigueur, des habitations non desservies par un réseau de collecte des eaux usées,
  - des rejets de traitement des eaux destinées à la consommation humaine.
- l'épandage de produits phytosanitaires par voie aéroportée,
- l'installation, en dehors des usages domestiques et du renouvellement d'installations existantes, de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux, et de produits chimiques de toute nature,
- la conversion de prairie permanente en culture.

En outre,

- les fumiers pailleux compacts non susceptibles d'écoulement, les composts, peuvent être stockés ou compostés sur l'ilot de culture destiné à leur épandage. Le tas doit être constitué de façon continue pour disposer d'un produit homogène et limiter les infiltrations d'eau. Il doit tenir naturellement en tas sans produire d'écoulement latéral de jus. Il doit pouvoir être repris à la pelle hydraulique et ne pas excéder 25 tonnes.

Au Sud de la voie communale n°5 :

- le stockage est interdit du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars,
- la durée de stockage ne dépasse pas trois mois,
- le retour sur un même emplacement ne peut intervenir dans un délai de trois ans.
- la fréquence de retournement des prairies ne devra pas dépasser une fois tous les cinq ans,
- tout incident de remplissage lors des livraisons d'hydrocarbures doit être signalé sans délai au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Fontaine Saint-Clair.

Dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté :

- le remplissage et le nettoyage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires seront réalisés sur une aire étanche munie d'un système de collecte et de rétention,
- les puits, sondages, forages existants devront être comblés dans les conditions prévues à l'article 13 de l'arrêté du 11 septembre 2003 susvisé ou aménagés conformément aux règles ci-dessous :
  - la tête des sondages, forages, puits et ouvrages souterrains s'élève au moins à 0,5 m au-dessus du terrain naturel ou du fond de la chambre de comptage dans lequel elle débouche. Cette hauteur minimale est ramenée à 0,2 m lorsque la tête débouche à l'intérieur d'un local. Elle est en outre cimentée sur 1 m de profondeur compté à partir du niveau du terrain naturel. En zone inondable, cette tête est rendue étanche ou est située dans un local lui-même étanche.
  - un capot de fermeture ou tout autre dispositif approprié de fermeture équivalent est installé sur la tête du sondage, forage, puits ou ouvrage souterrain conservé. Il doit permettre un parfait isolement du sondage, forage, puits ou ouvrage souterrain des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles. En dehors des périodes d'exploitation ou d'intervention, l'accès à



l'intérieur du sondage, forage, puits, ouvrage souterrain est interdit par un dispositif de sécurité.

- les cuves de stockage d'hydrocarbures et de tout produit susceptible d'altérer la qualité de l'eau sont à double paroi ou munies d'une capacité de rétention étanche supérieure à leur volume intérieur,
- les habitations incluses dans la zone d'assainissement collectif définie au schéma directeur d'assainissement de la commune de la Celle adopté par délibération du 22 mai 2014 susvisée seront raccordées au réseau d'assainissement,
- les habitations incluses dans la zone d'assainissement non collectif définie au schéma directeur d'assainissement de la commune de la Celle adopté par délibération du 22 mai 2014 susvisée seront équipées d'un dispositif d'assainissement conforme à la réglementation,
- les puisards, puits d'infiltration sont vidangés, comblés avec des matériaux inertes, et condamnés,
- le rejet d'eaux collectées dans le fossé en aval du lavoir de la Fontaine Saint-Clair sera déplacé au-delà des limites du périmètre de protection rapprochée.

Dans le périmètre de protection rapprochée du captage de la Fontaine Saint-Clair, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut instaurer le droit de préemption urbain dans les conditions définies à l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme. Ce droit peut être délégué au Syndicat Intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la FONTAINE SAINT CLAIR dans les conditions prévues à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme. »

## **Article 2 : Déclaration d'utilité publique**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°2020.0001 du 3 janvier 2020, non affectées par ce présent arrêté, restent applicables.

## **Article 3 : Abrogation**

L'arrêté n°2020-1221 du 16 octobre 2020 portant modification de la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection de la Fontaine Saint Clair (dit aussi du captage du Chauchis) sur la commune de la Celle, autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation pour la production, la distribution par un réseau public au bénéfice du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Fontaine Saint-Clair est abrogé.

## **Article 4 : Information du public**

Le présent arrêté est inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.  
Une copie du présent arrêté est déposée en mairie de la Celle et sera adressée au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Fontaine Saint Clair qui notifiera cet arrêté préfectoral à la SARL La Pierre de La Celle.

## **Article 5 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

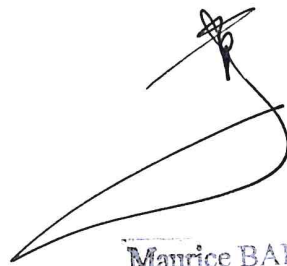
- d'un recours gracieux auprès de M. le préfet
- d'un recours contentieux devant du Tribunal Administratif d'ORLEANS.

## Article 6 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture du Cher, la directrice départementale du Cher de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire par intérim, monsieur le président du Syndicat Intercommunal en eau potable de la Fontaine Saint Claire, le maire de la Celle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourges, le -- 5 DEC. 2023

Le préfet,



Maurice BARATE

Direction Générale des Finances Publiques

18-2023-12-11-00001

Mise à jour des paramètres départementaux  
d'évaluation des locaux professionnels pour 2024

# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CHER

## BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS POUR LES IMPOSITIONS 2024

### Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'article 1518 ter du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- **les tarifs** sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale ;
- les coefficients de localisation peuvent être mis à jour les troisième et cinquième années suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Aussi, en 2023, la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) a pu modifier l'application des **coefficients de localisation** après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles 1650 et 1650 A du CGI.

### Situation du département du CHER

La CDVL a arrêté la liste des parcelles affectées d'une modification de coefficients de localisation lors de sa réunion du 13/10/2023.

Conformément aux dispositions de l'article 334 A de l'annexe II du CGI, les derniers tarifs publiés au recueil des actes administratifs par n°18-2022-12-09-00001 en date du 09/12/2022 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées.

Les nouveaux tarifs ainsi obtenus ainsi que les parcelles affectées d'un coefficient de localisation mis à jour par la CDVL font l'objet de la présente publication.

### Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article 371 ter S de l'annexe II au CGI, les deux documents suivants sont publiés :

- la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur ;
- la liste des parcelles affectées d'une modification de coefficients de localisation.

### Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'ORLEANS dans le délai de deux mois suivant leur publication.

## Département : Cher

Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels  
pris pour l'application du I de l'article 1518 ter du code général des impôts  
pour les impositions 2024

Catégories	Tarifs 2024 (€/m <sup>2</sup> )					
	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5	secteur 6
ATE1	26.9	38.8	53.2	52.0	64.4	63.3
ATE2	24.4	38.9	44.2	47.9	64.8	63.6
ATE3	36.1	36.1	36.1	36.1	41.0	41.0
BUR1	87.3	91.7	109.8	118.0	126.6	132.8
BUR2	94.9	94.7	119.7	133.8	146.0	161.5
BUR3	86.1	91.7	118.4	138.6	142.8	164.6
CLI1	65.6	65.3	65.6	88.5	88.5	88.5
CLI2	63.4	62.6	78.1	77.3	81.5	80.2
CLI3	58.6	94.7	93.8	93.8	93.8	93.8
CLI4	64.5	64.5	64.5	64.5	69.8	69.8
DEP1	11.9	12.1	19.6	21.6	21.3	21.3
DEP2	31.0	40.9	40.3	43.9	49.0	48.9
DEP3	5.1	5.1	11.8	18.8	28.3	28.3
DEP4	23.8	32.2	40.9	43.1	48.7	53.9
DEP5	32.5	32.5	32.5	40.0	42.0	42.0
ENS1	29.3	29.3	29.3	29.3	29.3	29.3
ENS2	68.2	68.2	139.8	139.8	139.8	139.8
HOT1	82.3	82.3	82.3	123.4	123.4	123.4
HOT2	41.0	42.1	72.2	91.1	115.3	115.5
HOT3	34.7	41.0	58.9	60.8	68.2	68.2
HOT4	41.0	41.0	41.0	41.0	41.0	41.0
HOT5	66.1	94.3	98.5	102.5	107.4	112.6
IND1	5.4	32.6	41.0	41.0	41.0	41.0
IND2	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
MAG1	59.7	76.5	106.8	121.8	161.6	221.4
MAG2	40.9	54.5	82.6	118.2	140.8	139.4
MAG3	61.8	87.6	121.5	274.5	277.7	264.2
MAG4	23.4	56.0	52.1	87.1	87.7	107.3
MAG5	44.3	44.3	93.6	93.5	122.7	122.7
MAG6	38.9	38.9	44.4	45.3	123.6	124.0
MAG7	15.6	20.5	25.6	25.6	25.6	25.6
SPE1	14.3	26.1	42.1	44.3	44.3	44.3
SPE2	4.8	7.6	20.8	51.0	51.0	51.0
SPE3	11.8	17.3	32.5	87.1	87.1	87.1
SPE4	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
SPE5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
SPE6	50.8	50.8	50.8	50.8	50.8	50.8
SPE7	15.1	15.1	47.9	96.0	118.8	118.8

**Liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation  
du département du Cher**

Pour les lignes où une section figure sans parcelles, le coefficient de localisation indiqué s'applique à toutes les parcelles de la section, à l'exception des parcelles expressément listées par la suite.

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
042	LA CELLE		AB	233	1
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AC	464	1
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AC	465	1
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AC	484	1
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AC	499	1
207	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		AC	500	1

Direction Générale des Finances Publiques

18-2023-12-11-00003

Arrêté d'ouverture exceptionnelle au public du  
Service de Publicité Foncière et de  
l'Enregistrement de Bourges<sup>1</sup>

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CHER**

2 Boulevard Lahitolle  
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif à l'ouverture exceptionnelle au public  
du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bourges 1**

**La Directrice départementale des Finances publiques du Cher**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-0066 du 6 février 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Cher ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bourges 1 situé 4 boulevard Lahitolle à Bourges sera **exceptionnellement ouvert au public le vendredi 29 décembre 2023 jusqu'à 16 heures.**

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Bourges, le 11 décembre 2023

Par délégation du Préfet,  
La Directrice départementale des Finances publiques du Cher  
*Signé*  
Isabelle PHEULPIN



Direction Générale des Finances Publiques

18-2023-12-11-00002

Arrêté de fermeture exceptionnelle du Service  
de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de  
Bourges1

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CHER**

2 Boulevard Lahitolle  
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle  
du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bourges 1**

**La Directrice départementale des Finances publiques du Cher**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-0066 du 6 février 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Cher ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bourges 1 situé 4 boulevard Lahitolle à Bourges sera **exceptionnellement fermé le mardi 2 janvier 2024 et fermé au public le mercredi 03 janvier 2024.**

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Bourges, le 11 décembre 2023

Par délégation du Préfet,  
La Directrice départementale des Finances publiques du Cher  
*Signé*  
Isabelle PHEULPIN

Direction Départementale de l'Emploi, du  
Travail, des Solidarités et de la Protection des  
Populations 18

18-2023-11-20-00004

Arrêté Préfectoral accordant la médaille  
d'honneur du travail Session Janvier 2024

**ARRETE N° 2023-1843 du 20 novembre 2023**  
Accordant la médaille d'honneur du Travail

Le préfet du Cher,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Maurice BARATE, préfet du Cher ;

A l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Sur proposition de Madame la Directrice départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cher (DDETSPP) ;

**ARRETE**

**Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :**

- **Monsieur AGNELOT Grégoire**  
Ingénieur d'essai, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Trouy
- **Madame ALBERT Sophie**  
Chargée opérationnelle, VYV3 BOURGOGNE, DIJON.  
demeurant à Saint-Martin-des-Champs
- **Monsieur ALEGRET Jérôme**  
Conseiller de vente, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-DOULCHARD.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur ALLAIN Gaël**  
Conducteur spl, TRANSPORTS LEVEQUE, VIERZON.  
demeurant à Bourges
- **Madame AMBROSINO Cathy**  
Conseillère sociale et recouvrement, SA D'H.L.M. FRANCE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à Saint-Martin-d'Auxigny

- **Monsieur ANDRES José**  
Soudeur, ROSINOX, BOURGES.  
demeurant à Saint-Palais
- **Madame ARNOUX Isabelle**  
Analyste programmeur, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-SAUDRE.  
demeurant à Aubigny-sur-Nère
- **Madame ATTELLAN Sabine**  
Assistante rh, UNION DE CAISSES DE SECURITE SOCIALE INSTITUT INTER  
REGIONAL POUR LA SANTE, LA RICHE.  
demeurant à Saint-Caprais
- **Monsieur AUCHAT Damien**  
Chauffeur poids lourd, CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE, SAINT-AMAND-  
MONTROND.  
demeurant à Le Châtelet
- **Madame AUFRÉDOU Sabine**  
Opératrice de production, TECALEMIT TUBES, CHAROST.  
demeurant à Saugy
- **Madame AUGER Sandrine**  
Responsable administratif rh et paie, COGEP, SAINT-DOULCHARD.  
demeurant à La Chapelle-Saint-Ursin
- **Monsieur AUMASSON Damien**  
Gestionnaire de données techniques, NEXTER MUNITIONS, LA CHAPELLE-  
SAINT-URSIN.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur AUPETIT Nicolas**  
Préparateur de commandes, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Morthomiers
- **Madame BEAUVRIE Nathalie**  
Gestionnaire de santé, TESSI GESTION ASSURANCE, LE SUBDRAY.  
demeurant à Quincy
- **Monsieur BENEKOUR Anass**  
Préparateur méthodes, SIGNALL CENTRE FRANCE, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
- **Monsieur BERGER Bruno**  
Professionnel mécanique, ARQUUS, VERSAILLES.  
demeurant à Cuffy
- **Monsieur BERNADAT David**  
Expéditionnaire, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, BOURGES.  
demeurant à Saint-Florent-sur-Cher
- **Madame BERNAGOULT Nicole**  
Agent de fabrication, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à SAINTE-THORETTE

- **Monsieur BERNARD Jérôme**  
Conducteur engin, COLAS FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Mehun-sur-Yèvre
- **Monsieur BERNARD Thierry**  
Charpentier, LEGER PERE ET FILS, SANCERGUES.  
demeurant à La Chapelle-Montlinard
- **Madame BESSEMOULIN Nadia**  
Monitrice d'atelier, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à Jussy-le-Chaudrier
- **Madame BESSON Valérie**  
Brocheuse papetière, CENTR'IMPRIM, ISSOUDUN.  
demeurant à Bourges
- **Madame BEVIERE Claire**  
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, FLEURY-LES-AUBRAIS.  
demeurant à Saint-Amand-Montrond
- **Madame BICER Pauline**  
Educatrice spécialisée, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à Cuffy
- **Monsieur BLANCHEMIN James**  
Conducteur spl, TRANSPORTS LEVEQUE, VIERZON.  
demeurant à Nançay
- **Madame BLONDEAU Adeline**  
Chargée opérationnelle d'activités, VYV3 BOURGOGNE, DIJON.  
demeurant à Le Chautay
- **Monsieur BONANGE André**  
Responsable maintenance travaux neufs et achats, LAITERIES H. TRIBALLAT,  
RIANS.  
demeurant à Saint-Germain-du-Puy
- **Monsieur BOUCHEROLLES Lionel**  
Adjoint technique, COMMUNE DE BRUERE ALLICHAMPS, BRUERE-  
ALLICHAMPS.  
demeurant à Bruère-Allichamps
- **Monsieur BOUCHET Olivier**  
Directeur des ventes benelux, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANS.  
demeurant à Rians
- **Madame BOULAY Anita**  
Ajusteur, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.  
demeurant à Aubigny-sur-Nère
- **Madame BOYER Emelyne**  
Conseiller en gestion des droits, POLE EMPLOI, BOURGES.  
demeurant à Saint-Florent-sur-Cher

- **Monsieur BROQUET Julien**  
Responsable approvisionnement et vente, DECATHLON, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à Allogny
  
- **Monsieur BRUNARD Christophe**  
Commis de cuisine, ANSAMBLE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
  
- **Monsieur CADIOU Arnaud**  
Cariste atelier, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANS.  
demeurant à Rians
  
- **Madame CADIOU Sonia**  
Conducteur de ligne, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANS.  
demeurant à Rians
  
- **Madame CARVALHO Gisèle**  
Régleuse, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à MEHUN-SUR-YEVRE
  
- **Madame CERDA Sandrine**  
Adjointe de direction, TEXIM, BOURGES.  
demeurant à La Chapelle-Saint-Ursin
  
- **Monsieur CHAMPAULT Loïc**  
Opérateur Régleur CN, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à BOURGES
  
- **Madame CHAUVET Emilie**  
Conseillère en insertion professionnelle, POLE EMPLOI, BOURGES.  
demeurant à Plaimpied-Givaudins
  
- **Monsieur CHEVALIER Sébastien**  
Opérateur composite, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Saint-Florent-sur-Cher
  
- **Monsieur CIESLIK Stéphane**  
Agent de maîtrise, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Dun-sur-Auron
  
- **Monsieur CLAUSSE Xavier**  
Echafauteur calorifugeur, ORANO DS- DEMANTELEMENT ET SERVICES,  
AVOINE.  
demeurant à Sancerre
  
- **Monsieur COLICCI Daniel**  
Opérateur gestion des réseaux, SAUR, SAINT-SATUR.  
demeurant à Bourges
  
- **Monsieur COLLI Karim**  
Préparateur de commandes, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Villabon

- **Monsieur COLOMBIER Yannick**  
Assistant comptable, COGEP, LAMOTTE-BEUVRON.  
demeurant à Brinon-sur-Sauldre
- **Monsieur COSSON Grégory**  
Responsable logistique, HYDRO EXTRUSION LUCECHATEAUROUX, LUCE.  
demeurant à Graçay
- **Madame COUTANT Sophie**  
Ingénieur gestion production, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.  
demeurant à Fussy
- **Madame CROZAT Magalie**  
Agent de propreté, SAMSIC II, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur CUDEVILLE Stéphane**  
Chef de projet informatique, ROXEL FRANCE, LE SUBDRAY.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur CUREZ David**  
Conducteur offset, PARAGON TRANSACTION, COSNE-COURS-SUR-LOIRE.  
demeurant à BOULLERET
- **Monsieur DE ARAUJO Félipe**  
Acheteur, 3 C FRANCE, LA CHAPELLE D'ANGILLON.  
demeurant à Saint-Éloy-de-Gy
- **Madame DEBRAUWER Delphine**  
Responsable ressources humaines, NEXTER MUNITIONS, BOURGES.  
demeurant à Saint-Doulchard
- **Madame DE CARVALHO Madaléna**  
Responsable projet informatique, AGC ALLIANCE CENTRE, BOURGES.  
demeurant à Menetou-Salon
- **Monsieur DENIS Bruno**  
Informaticien, HAIER FRANCE SERVICE, LUNERY.  
demeurant à Soye-en-Septaine
- **Madame DUBOST Séverine**  
Responsable développement produits et laboratoire, NEXANS INDUSTRIAL  
SOLUTIONS FRANCE, MEHUN-SUR-YEVRE.  
demeurant à Saint-Doulchard
- **Monsieur DUMONT Sébastien**  
Agent logistique, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, BOURGES.  
demeurant à Châteauneuf-sur-Cher
- **Madame DUPUIS Carole**  
Agent administratif, STEF TRANSPORT BOURGES, BOURGES.  
demeurant à Bourges



- **Madame DUPUIS Natacha**  
Opératrice régleur montage, JTEKT BEARINGS FRANCE SAS, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
  
- **Monsieur DURAND Jérôme**  
Responsable rh groupe, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIAN.S.  
demeurant à Fussy
  
- **Monsieur DURANTON Damien**  
Coordonnateur maintenance, NIEVRE HABITAT OPH, NEVERS.  
demeurant à Sancoins
  
- **Monsieur ENGLEBERT Nicolas**  
Opérateur assemblage p2, PAULSTRA SNC, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
  
- **Monsieur FARINHA Frédéric**  
Technicien d'atelier, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Berry-Bouy
  
- **Madame FAUCHEUX Alexandra**  
Assistante commerciale, LACOSTE, LE THOR.  
demeurant à La Chapelle-Saint-Ursin
  
- **Madame FELIX Maria Anguelita**  
Valideur, FRANCE FERMETURES, SAINT-HILAIRE-DE-COURT.  
demeurant à Massay
  
- **Madame FIGUEIREDO Isabelle**  
Monteur-vendeur, COMELOI, AUBIGNY-SUR-NERE.  
demeurant à Aubigny-sur-Nère
  
- **Madame FORTIN Emilie**  
Comptable, COGEP, VIERZON.  
demeurant à Allouis
  
- **Madame FOUCHARD Marie-Hélène**  
Secrétaire, SCP GERIGNY CHEVASSON USSEGLIO MERCIER FLEURIER  
BOUILLAGUET PERRET BOULANGER DALLOIS-SEGURA, BOURGES.  
demeurant à Bourges
  
- **Monsieur GACHET Pascal**  
Technicien outils coupants, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.  
demeurant à Mehun-sur-Yèvre
  
- **Madame GARCIA ALVAREZ Alice**  
Chargée de clientèle particuliers, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL DU  
CENTRE, BOURGES.  
demeurant à Savigny-en-Septaine
  
- **Monsieur GARNIER Jérôme**  
Architecte, ATELIER CARRE D'ARCHE, BOURGES.  
demeurant à Bourges

- **Madame GEDOUX Isabelle**  
Comptable filiales, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANS.  
demeurant à Fussy
- **Monsieur GILLET Benoit**  
Technicien fabrication, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN.  
demeurant à Blancafort
- **Monsieur GRAIRE Yannick**  
Chef de projets SI, KPMG, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame GRUNBERG Nathalie**  
Formateur, INSTITUT DE FORMATION EN ALTERNANCE DE BOURGES,  
BOURGES.  
demeurant à Senneçay
- **Monsieur GUÉNIN Laurent**  
Vendeur service, DISTRILAP, SAINT-GERMAIN-DU-PUY.  
demeurant à BOURGES
- **Monsieur HARDY Olivier**  
Pilote stocks et flux, REXEL FRANCE, ROMORANTIN-LANTHENAY.  
demeurant à Nohant-en-Graçay
- **Monsieur HAUTEMONT Régis**  
Expert préparateur, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.  
demeurant à Aubigny-sur-Nère
- **Monsieur HOAREAU Jacques**  
Employé de magasinage, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,  
BOURGES.  
demeurant à La Chapelle-Saint-Ursin
- **Monsieur HOUGUET Sullivan**  
Opérateur régleur cn, SPECIAL MACHINES, ISSOUDUN.  
demeurant à Massay
- **Monsieur IMBAULT David**  
Technicien de laboratoire, UNIBETON, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame JACOB Christelle**  
Agent de vie sociale, SOPRAVIVA, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
- **Madame JAROCKI Corinne**  
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
- **Monsieur JAY Wilfried**  
Conseiller de vente, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-DOULCHARD.  
demeurant à Bourges

- **Madame KUNTZ Aline**  
Directrice territoriale déléguée, POLE EMPLOI, BLOIS.  
demeurant à Marmagne
- **Monsieur LABOUREAU Christophe**  
Chauffeur manutentionnaire, ONET SERVICES INDUSTRIE, LOON-PLAGE.  
demeurant à Cuffy
- **Madame LACHAISE Sandrine**  
Magasinière, PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE, VIERZON.  
demeurant à Vignoux-sous-les-Aix
- **Madame LAMBERT Bénédicte**  
Educatrice spécialisée, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à Jouet-sur-l'Aubois
- **Madame LEBLANC Valérie**  
Responsable juridique, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.  
demeurant à Villabon
- **Madame LECLERC Sandrine**  
Aide-soignante, LA VALLEE BLEUE, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à Orval
- **Monsieur LECONTE Benoit**  
Conseiller clientèle support, BOUYGUES TELECOM, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur LE DIGARCHER Brice**  
Responsable projets, MIRION TECHNOLOGIES (IST FRANCE), FUSSY.  
demeurant à Vierzon
- **Madame LEFRANÇOIS Séverine**  
Assistante commerciale, FRANCE FERMETURES, SAINT-HILAIRE-DE-COURT.  
demeurant à Quincy
- **Madame LEMOINE Cécilie**  
Intervenante sociale, ADOMA, JOUE-LES-TOURS.  
demeurant à Mehun-sur-Yèvre
- **Monsieur LOKO Alek시오**  
Conseiller de vente, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-DOULCHARD.  
demeurant à Bourges
- **Madame LOUGLAYAL Zahra**  
Commis de cuisine, ANSAMBLE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame LUMET Alexa**  
Assistante, ATELIER CARRE D'ARCHE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur MAGNIER Christophe**  
Commercial sédentaire, MARTIN HEULIN, CHATEAUROUX.  
demeurant à Châteauneuf-sur-Cher

- **Madame MAILLARD Emmanuelle**  
Technicienne, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Lunery
- **Monsieur MAITRAT Arnaud**  
Technicien méthodes, CETIM, SENLIS.  
demeurant à Villabon
- **Madame MAITRAT Carole**  
Conseillère retraite back office, CARSAT CENTRE, BOURGES.  
demeurant à Villabon
- **Monsieur MALLERON Frédéric**  
Leader de production, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.  
demeurant à Jalognes
- **Monsieur MARCELLOT Olivier**  
Equipier de collecte, CTSP CENTRE, BOURGES.  
demeurant à Montigny
- **Monsieur MARGOT Christophe**  
Agent technique de production, SAFRAN SEATS, ISSOUDUN.  
demeurant à Morthomiers
- **Monsieur MARIOTAT Franck**  
Directeur de la gestion réglementaire et expertises, AGC ALLIANCE CENTRE,  
BOURGES.  
demeurant à Menetou-Salon
- **Madame MATHIS Jennifer**  
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
- **Madame MEALHA Marie-Christine**  
Technicienne ordonnancement et rh, UNION GESTION ETS CAISSES ASSUR  
MALADIE, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.  
demeurant à Saint-Florent-sur-Cher
- **Madame MENOUE Viviane**  
Ouvrière de production, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à La Guerche-sur-l'Aubois
- **Monsieur METIVIER Mickaël**  
Technicien de production, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur MEUNIER Thierry**  
Chef d'équipe, COLAS FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Baugy
- **Monsieur MILLERIOUX Olivier**  
Ingénieur matériaux, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Trouy

- **Monsieur MINARD Arnaud**  
Technicien de maintenance référent, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.  
demeurant à Pigny
- **Madame MINET Nathalie**  
Aide-soignante, LA VALLEE BLEUE, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à Saint-Amand-Montrond
- **Monsieur MINIOT Frédéric**  
Magasinier, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Pigny
- **Madame MONTAGNER Monique**  
Chargée de mission, UNION DE CAISSES DE SECURITE SOCIALE INSTITUT  
INTER REGIONAL POUR LA SANTE, LA RICHE. demeurant à Saint-Doulchard
- **Monsieur MONTIGNY Damien**  
Chef d'équipe, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Moulins-sur-Yèvre
- **Madame MOREA Nathalie**  
Secrétaire de direction, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à Léré
- **Monsieur MOREIRA David**  
Conducteur rotativiste, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-SAUDRE.  
demeurant à Argent-sur-Sauldre
- **Madame MOREL Nadège**  
Chargée de gestion locative, OFFICE PUBLIC HABITAT DU CHER, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur MORIN Bruno**  
Responsable production faisselles, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.  
demeurant à Menetou-Salon
- **Madame MOULIN Virginie**  
Assistante de direction, GEDHIF, BOURGES.  
demeurant à Berry-Bouy
- **Monsieur NEUVIALLE Christophe**  
Technicien de fabrication, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.  
demeurant à Argent-sur-Sauldre
- **Monsieur NUNES DE SEQUEIROS Joao**  
Technicien de maintenance, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à VASSELAY
- **Madame OCCHIONIGRO Christelle**  
Opératrice, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à PREUILLY
- **Madame ÖZEN Meryem**  
Gestionnaire de planification, AUXITROL, BOURGES.  
demeurant à Fussy

- **Madame OZKILIC Ayten**  
Assistante communication, UNION DE CAISSES DE SECURITE SOCIALE  
INSTITUT INTER REGIONAL POUR LA SANTE, LA RICHE.  
demeurant à Mehun-sur-Yèvre
- **Madame PAIN Johanna**  
Conseiller, CAISSE DE CREDIT MUT AGRIC DU CTRE, BOURGES.  
demeurant à BOURGES
- **Madame PATRIGEON Stéphanie**  
Architecte, ATELIER CARRE D'ARCHE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur PAYEN Christophe**  
Technicien, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur PEIXOTO David**  
Chef comptable, SARL ADULIS, ISSOUDUN.  
demeurant à Vierzon
- **Madame PEIXOTO Léonilde**  
Agent technico administratif, COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE  
PROCEDES M P OTTO, VIERZON.  
demeurant à Foëcy
- **Madame PEPIN Sophie**  
Opérateur polyvalent, ASS PARENTS ENFANTS INADAPTES, SAINT-AMAND-  
MONTROND.  
demeurant à Saint-Amand-Montrond
- **Monsieur PETITHOMME Laurent**  
Technicien des travaux neufs, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.  
demeurant à Vignoux-sous-les-Aix
- **Monsieur PEZARD Ludovic**  
Monteur, ROSINOX, BOURGES.  
demeurant à Mehun-sur-Yèvre
- **Monsieur PICOT Marc**  
Administrateur réseau, AGC ALLIANCE CENTRE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame POETTO Mélanie**  
Conseiller bancaire, CREDIT LYONNAIS, LYON 2EME.  
demeurant à Les Aix-d'Angillon
- **Monsieur POIRIER Nicolas**  
Leader de production, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE.  
demeurant à Aubigny-sur-Nère
- **Madame POKORSKI Sandrine**  
Cheffe de service, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à Jouet-sur-l'Aubois

- **Madame POTTIER Betty**  
Opérateur de finition, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-SAUDRE.  
demeurant à Aubigny-sur-Nère
  
- **Monsieur PRÉTOT Franck**  
Ouvrier de production, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à Herry
  
- **Monsieur RAIMBAULT Olivier**  
Magasinier cariste, BMCE, HENRICHEMONT.  
demeurant à Henrichemont
  
- **Madame RAULT Sonia**  
Management de proximité, POLE EMPLOI, BOURGES.  
demeurant à BOURGES
  
- **Monsieur RAYAHINE Bouchaïb**  
Opérateur soudure par points, ROSINOX, BOURGES.  
demeurant à Bourges
  
- **Monsieur REVERAULT Olivier**  
Chef de secteur commerce, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-DOULCHARD.  
demeurant à Sainte-Solange
  
- **Monsieur RIVAS Laurent**  
Magasinier cariste, PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
  
- **Monsieur ROBERT Richard**  
Magasinier réceptionnaire, SCAC AUTOMOBILES, BOURGES.  
demeurant à Menetou-Salon
  
- **Monsieur RONDAGS Olivier**  
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à Saint-Amand-Montrond
  
- **Monsieur ROUSSELEAU Pierre**  
Technicien B.E., FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à BOURGES
  
- **Madame ROUSSEL Marie-Françoise**  
Responsable laboratoire, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANS.  
demeurant à Bannay
  
- **Monsieur RUBY Thierry**  
Opérateur régleur machine rectif, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-PUY
  
- **Madame SABATIER Stéphanie**  
Employée commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.  
demeurant à Menetou-Salon

- **Monsieur SANTOS NUNES Claude**  
Opérateur polyvalent, NEXANS INDUSTRIAL SOLUTIONS FRANCE, MEHUN-SUR-YEVRE.  
demeurant à Mehun-sur-Yèvre
- **Monsieur SEGUIN Jérôme**  
Agent de quai cariste, TRANSPORTS BERNIS, BOURGES.  
demeurant à Marmagne
- **Monsieur SIGNORET Frédéric**  
Commercial agence, REXEL FRANCE, SAINT-GERMAIN-DU-PUY.  
demeurant à Saint-Germain-des-Bois
- **Madame SOULET Karine**  
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BOURGES.  
demeurant à Neuvy-sur-Barangeon
- **Monsieur ST-JEAN Laurent**  
Directeur général, RETOTUB, VIERZON.  
demeurant à Méreau
- **Monsieur SUN Nino**  
Chef d'équipe, CTSP CENTRE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame SZEWCZYK Mélinda**  
Monitrice d'atelier, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à La Guerche-sur-l'Aubois
- **Monsieur TEIXEIRA Mickaël**  
Technicien méthodes, SPECIAL MACHINES, ISSOUDUN.  
demeurant à Saint-Laurent
- **Monsieur THIBAUT Nicolas**  
Conducteur spl, TRANSPORTS LEVEQUE, VIERZON.  
demeurant à Vignoux-sur-Barangeon
- **Madame TISSIER Sandrine**  
Ouvrière de production, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à Saint-Hilaire-de-Gondilly
- **Monsieur TISSIER Stéphane**  
Peintre, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Saint-Hilaire-de-Gondilly
- **Monsieur TOUCHE Frédéric**  
Electricien, ROSINOX, BOURGES.  
demeurant à Les Aix-d'Angillon
- **Madame TOURLET Magali**  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, FLEURY-LES-AUBRAIS.  
demeurant à Bourges



- **Monsieur TOURNIER Dominique**  
Opérateur Régleur CN, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
  
- **Madame TROUVÉ Annick**  
Auxiliaire de vie sociale, AIDE FAMILIALE A DOMICILE DU CHER, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
  
- **Monsieur VATAN Yannis**  
Conducteur four, JACOBI CARBONS FRANCE, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
  
- **Monsieur VEILLAT Bruno**  
Gestionnaire de stocks montage externe, INTERNATIONAL COOKWARE,  
CHATEAUROUX.  
demeurant à Méreau
  
- **Madame VEILLAT Véronique**  
Employée d'entretien, COGEP, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
  
- **Monsieur VICTOIRE Patrice**  
Opérateur Régleur, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à LES AIX-D'ANGILLON
  
- **Monsieur VILATTE Tony**  
Responsable de projet de développement, ROSINOX, BOURGES.  
demeurant à Dun-sur-Auron
  
- **Madame VINCENT Laetitia**  
Conseillère commerciale d'agence, MAPA - MUTUELLE D'ASSURANCE, SAINT  
JEAN D'ANGELY.  
demeurant à Saint-Doulchard
  
- **Madame VIOT MERCIER Mélanie**  
Chargée des rh, JTEKT BEARINGS FRANCE SAS, VIERZON.  
demeurant à Bourges
  
- **Madame VOLARIC Vladia**  
Directeur d'agence, BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, MONTIGNY-LE-  
BRETONNEUX.  
demeurant à Saint-Doulchard
  
- **Madame YANG Si**  
Conseillère sociale, ACTION LOGEMENT SERVICES, BOURGES.  
demeurant à Saint-Germain-du-Puy

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :**

- **Monsieur ALLAIN Gaël**  
Conducteur spl, TRANSPORTS LEVEQUE, VIERZON.  
demeurant à Bourges

- **Madame BAILLARD Nadine**  
Employée à domicile, VYV3 BOURGOGNE, DIJON.  
demeurant à Menetou-Couture
- **Madame BEAULIEU Béatrice**  
Ouvrière spécialisée, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à FUSSY
- **Madame BEAUVRIE Nathalie**  
Gestionnaire de santé, TESSI GESTION ASSURANCE, LE SUBDRAY.  
demeurant à Quincy
- **Monsieur BERGANOUT Fabrice**  
Massicotier, CENTR'IMPRIM, ISSOUDUN.  
demeurant à Lury-sur-Arnon
- **Madame BERNAGOULT Nicole**  
Agent de fabrication, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à SAINTE-THORETTE
- **Madame BESSON Valérie**  
Brocheuse papetière, CENTR'IMPRIM, ISSOUDUN.  
demeurant à Bourges
- **Madame BETOULLE Patricia**  
Agent de collectivité, UNION GESTION ETS CAISSES ASSUR MALADIE, SAINT-  
FLORENT-SUR-CHER.  
demeurant à Saint-Georges-sur-Moulon
- **Monsieur BLANCHEMIN James**  
Conducteur spl, TRANSPORTS LEVEQUE, VIERZON.  
demeurant à Nançay
- **Monsieur BLANDIN Laurent**  
Magasinier général, AFF ST FLO, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.  
demeurant à Morthomiers
- **Monsieur BONANGE André**  
Responsable maintenance travaux neufs et achats, LAITERIES H. TRIBALLAT,  
RIANS.  
demeurant à Saint-Germain-du-Puy
- **Monsieur BOURGEOIS Sébastien**  
Achemineur, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame BOURIANT Hélène**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE  
VIERZON, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
- **Monsieur BOURY Christian**  
Moniteur trafic, POMONA, PARCAY-MESLAY.  
demeurant à Bourges

- **Madame BRIANT Claudine**  
Opératrice, JTEKT BEARINGS FRANCE SAS, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
  
- **Madame BRUNEL Corine**  
Chargée de clientèle, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à Levet
  
- **Madame BRUSSAT Sandrine**  
Chef de mission comptable, COGEP, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à Saint-Pierre-les-Étieux
  
- **Monsieur CHAILLOU Marc**  
Imprimeur, CENTR'IMPRIM, ISSOUDUN.  
demeurant à Bourges
  
- **Monsieur CHAMPAULT Loïc**  
Opérateur Régleur CN, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à BOURGES
  
- **Monsieur CHARLES Eddy**  
Opérateur régleur en système d'usinage, R-MECA RECTIFICATION, JOUET SUR L'AUBOIS.  
demeurant à Jussy-le-Chaudrier
  
- **Madame CHARPENTIER Armelle**  
Cheffe de service mesure d'accompagnement social personnalisé, CROIX MARINE DU CHER, BOURGES.  
demeurant à Marmagne
  
- **Madame CHATELIN Laurence**  
Comptable, COGEP, SAINT-DOULCHARD.  
demeurant à La Chapelle-Saint-Ursin
  
- **Madame CHORZEWSKI Karine**  
Assistante projets, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER, BOURGES.  
demeurant à Bourges
  
- **Madame COLLADANT Karine**  
Responsable conditionnement, ANSAMBLE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
  
- **Monsieur CORREIA Christophe**  
Responsable programme, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Saint-Martin-d'Auxigny
  
- **Madame COTIN Christelle**  
Préparatrice de commandes, JTEKT BEARINGS FRANCE SAS, VIERZON.  
demeurant à Mehun-sur-Yèvre
  
- **Madame COUVE Laure**  
Responsable administratif et comptable, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à MARMAGNE

- **Madame DAGAUD Carine**  
Agent polyvalent de fabrication, SIGNALL CENTRE FRANCE, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
- **Madame DAUCHY Stéphanie**  
Conseiller de clientèle confirmé, BOUYGUES TELECOM, PARIS 16.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur DEBROYE Philippe**  
Directeur, UNION GESTION ETS CAISSES ASSUR MALADIE, SAINT-FLORENT-  
SUR-CHER.  
demeurant à Mehun-sur-Yèvre
- **Madame DESFONTAINE Sylvie**  
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-  
DOULCHARD.  
demeurant à La Chapelle-Saint-Ursin
- **Monsieur FAUST Frédéric**  
Chef de projet informatique, HAIER FRANCE SERVICE, LUNERY.  
demeurant à Dun-sur-Auron
- **Monsieur FERNANDEZ Andres**  
Directeur industriel, SARL ADULIS, ISSOUDUN.  
demeurant à Saint-Florent-sur-Cher
- **Monsieur FIETTE Philippe**  
Grutier, REVIVAL, CHATEAUROUX.  
demeurant à Dampierre-en-Graçay
- **Madame GAUDRY Florence**  
Comptable fournisseurs, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.  
demeurant à Dun-sur-Auron
- **Madame GEDOUX Isabelle**  
Comptable filiales, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.  
demeurant à Fussy
- **Madame GERBEAU Monique**  
Technicienne de laboratoire, INOVIE GEN-BIO, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à Meillant
- **Monsieur GIRARD Eric**  
Formateur conseil, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE DES ADULTES, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame GLOAGUEN Gaëlle**  
Secrétaire tim et facturière, CLINIQUE DES GRAINETIERES, SAINT-AMAND-  
MONTROND.  
demeurant à Colombiers
- **Monsieur GODELU Thierry**  
Directeur industriel, TECALEMIT TUBES, CHAROST.  
demeurant à Bourges

- **Monsieur GOLFIER Vincent**  
Mouleur p2, PAULSTRA SNC, VIERZON.  
demeurant à Méreau
  
- **Monsieur GUÉRU Jean-Luc**  
Approvisionnement, PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE, VIERZON.  
demeurant à Saint-Florent-sur-Cher
  
- **Madame GUÉZET Marie-Christine**  
Assistante familiale, CROIX ROUGE FRANCAISE, NEVERS.  
demeurant à La Guerche-sur-l'Aubois
  
- **Madame HARDY Lydie**  
Mandataire judiciaire à la protection des majeurs, CROIX MARINE DU CHER,  
BOURGES.  
demeurant à Saint-Martin-d'Auxigny
  
- **Madame IGNACE Odile**  
Directrice service administratif et financier, ASSOCIATION DE PREVENTION ET  
SANTE AU TRAVAIL DU CHER, BOURGES.  
demeurant à Nohant-en-Goût
  
- **Madame JACQUET Valérie**  
Clerc de notaire, SAS NOTACOEUR, BOURGES.  
demeurant à Bourges
  
- **Monsieur JEANNARD Patrick**  
Chauffeur super poids lourd, REVIVAL, FOURCHAMBAULT.  
demeurant à Cuffy
  
- **Madame JUELLE Christel**  
Conseiller de clientèle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL DU CENTRE,  
ISSOUDUN.  
demeurant à Saint-Ambroix
  
- **Madame JUNCHAT Béatrice**  
Employée de restaurant, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Preuilly
  
- **Madame KOCHER Mireille**  
Assistante administrative et comptable, 3 C FRANCE, LA CHAPELLE  
D'ANGILLON.  
demeurant à La Chapelle-d'Angillon
  
- **Monsieur LABOUREAU Christophe**  
Chauffeur manutentionnaire, ONET SERVICES INDUSTRIE, LOON-PLAGE.  
demeurant à Cuffy
  
- **Monsieur LANDREAU David**  
Cariste, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, BOURGES.  
demeurant à Levet

- **Madame LANOUE Nathalie**  
Attachée de direction, GEDHIF, SAINT-DOULCHARD.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur LARROQUE-TISSOT Stéphane**  
Informaticien, HAIER FRANCE SERVICE, LUNERY.  
demeurant à Allouis
- **Madame LEBLANC Valérie**  
Responsable juridique, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.  
demeurant à Villabon
- **Monsieur LEMOUCHE LAFAYE Robert**  
Opérateur polyvalent, ASS PARENTS ENFANTS INADAPTES, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à Saint-Amand-Montrond
- **Monsieur LETURGIE Benoit**  
Technicien, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame LEVERT Sylvie**  
Comptable, ORECA, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à Le Pondy
- **Monsieur MARCELLOT Olivier**  
Equipier de collecte, CTSP CENTRE, BOURGES.  
demeurant à Montigny
- **Madame MARME Céline**  
Technicienne de laboratoire, INOVIE GEN-BIO, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à Saint-Amand-Montrond
- **Monsieur MARTINS Julio**  
Chef de chantier, EBGC, TOURS.  
demeurant à Saint-Georges-sur-Moulon
- **Monsieur MAUNOIR Michaël**  
Opérateur polyvalent, ROSINOX, BOURGES.  
demeurant à Saint-Florent-sur-Cher
- **Madame MECHIN Nathalie**  
Employée commercial 4, CSF, SAINT-GERMAIN-DU-PUY.  
demeurant à Les Aix-d'Angillon
- **Monsieur MENANTEAU Philippe**  
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.  
demeurant à Civray
- **Madame MILOSAVLJEVIC Zaklina**  
Contrôleur interne opérationnel, CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE,  
MONDEVILLE.  
demeurant à Aubigny-sur-Nère

- **Monsieur MORIN Bruno**  
Responsable production faisselles, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANS.  
demeurant à Menetou-Salon
  
- **Monsieur NAELS Ludovic**  
Technico commercial itinérant, PREVOST, ANNECY.  
demeurant à Sainte-Gemme-en-Sancerrois
  
- **Monsieur NICOLAS Sébastien**  
Gestionnaire, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Bourges
  
- **Madame NICOLAS Susana**  
Artisan couturière pap luxe, SOCIETE CASTELNEUVIENNE DE CONFECTION,  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER.  
demeurant à Arçay
  
- **Monsieur NOLIBOIS Sébastien**  
Responsable process aciérie, APERAM ALLOYS IMPHY, IMPHY.  
demeurant à Torteron
  
- **Monsieur NUNES DE SEQUEIROS Joao**  
Technicien de maintenance, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à VASSELAY
  
- **Monsieur PARAMELLE Pierre**  
Employé logistique, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-DOULCHARD.  
demeurant à Bourges
  
- **Monsieur PASQUIER Romuald**  
Cadre, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Saint-Doulchard
  
- **Madame PEREIRA DE OLIVEIRA Maria Licia**  
Cheffe de secteur services clients, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-  
DOULCHARD.  
demeurant à Saint-Éloy-de-Gy
  
- **Monsieur PEROLAT Jean-Christophe**  
Responsable de département d'exploitation, ENGIE ENERGIE SERVICES,  
BOURGES.  
demeurant à Saint-Doulchard
  
- **Monsieur PERROT François**  
Chargé expertise et solutions, REXEL FRANCE, SAINT-GERMAIN-DU-PUY.  
demeurant à Moulins-sur-Yèvre
  
- **Monsieur PETOUILLAT Dominique**  
Cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Bourges
  
- **Monsieur PICHON Pascal**  
Régieur, TECALEMIT TUBES, CHAROST.  
demeurant à Chârost

- **Monsieur PILTÉ Richard**  
Cadre commercial, SOLOCAL, BOULOGNE-BILLANCOURT.  
demeurant à Saint-Doulchard
- **Madame PINHEIRO Rosa**  
Agent de fabrication polyvalent, SIGNALL CENTRE FRANCE, VIERZON.  
demeurant à Brinay
- **Monsieur PRÉTOT Franck**  
Ouvrier de production, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à Herry
- **Madame RENOUX Nathalie**  
Second de cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Civray
- **Monsieur ROBERT Richard**  
Magasinier réceptionnaire, SCAC AUTOMOBILES, BOURGES.  
demeurant à Menetou-Salon
- **Monsieur RUIZ Sébastien**  
Cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Morthomiers
- **Monsieur SALAT Laurent**  
Comptable, COGEP, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à Saint-Amand-Montrond
- **Madame SARAMAK Anne-Marie**  
Aide-soignante, SERVICE SOINS INFIRMIERS DOMICILE, DUN-SUR-AURON.  
demeurant à Cogny
- **Madame SZEWCZYK Mélinda**  
Monitrice d'atelier, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à La Guerche-sur-l'Aubois
- **Monsieur TABARI Laurent**  
Moniteur éducateur, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à Belleville-sur-Loire
- **Madame TABURIAUX Catherine**  
Téléconseillère, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur TISSIER Stéphane**  
Peintre, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Saint-Hilaire-de-Gondilly
- **Madame TONQ Nathalie**  
Gestionnaire santé, TESSI GESTION ASSURANCE, LE SUBDRAY.  
demeurant à Marmagne
- **Monsieur TOUCHE Frédéric**  
Electricien, ROSINOX, BOURGES.  
demeurant à Les Aix-d'Angillon



- **Monsieur TOURNIER Dominique**  
Opérateur Régleur CN, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Monsieur VATAN Yannis**  
Conducteur four, JACOBI CARBONS FRANCE, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
- **Monsieur VICTOIRE Patrice**  
Opérateur Régleur, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à LES AIX-D'ANGILLON
- **Madame VINCENT LAJOIE Corinne**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BRUERE  
ALLICHAMPS, BRUERE-ALLICHAMPS.  
demeurant à Saint-Baudel

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- **Monsieur ABRIOUX David**  
Conducteur rotativiste, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-SAUDRE.  
demeurant à Aubigny-sur-Nère
- **Monsieur APERT Olivier**  
Cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Saint-Denis-de-Palin
- **Madame ARCHAMBAULT Michèle**  
Ingénieur, ROXEL FRANCE, LE SUBDRAY.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur ARNAISON Hervé**  
Equipier de commerce, AUCHAN SUPERMARCHÉ, BOURGES.  
demeurant à SAINT-DOULCHARD
- **Monsieur BALLUT Hervé**  
Opérateur de production, LAITIERIES H. TRIBALLAT, RIAN.  
demeurant à Les Aix-d'Angillon
- **Madame BARRAULT Christelle**  
Ouvrière de production, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à Précý
- **Madame BEAUCHAMP Nathalie**  
Agent d'accueil, JTEKT BEARINGS FRANCE SAS, VIERZON.  
demeurant à Foëcy
- **Monsieur BEAUVAIS Gérard**  
Préparateur de commandes, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,  
BOURGES.  
demeurant à Châteauneuf-sur-Cher

- **Monsieur BELZANNE Jean-Philippe**  
Analyste, DALKIA, BOURGES.  
demeurant à Saint-Éloy-de-Gy
- **Madame BERNAGOULT Nicole**  
Agent de fabrication, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à SAINTE-THORETTE
- **Madame BESSON Valérie**  
Brocheuse papetière, CENTR'IMPRIM, ISSOUDUN.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur BOCAHU Alain**  
Opérateur polyvalent, NEXANS INDUSTRIAL SOLUTIONS FRANCE, MEHUN-  
SUR-YEVRE.  
demeurant à Saint-Doulchard
- **Monsieur BONAMY Fabrice**  
Directeur de région franchises, CSF, LE SUBDRAY.  
demeurant à Allogny
- **Monsieur BONANGE André**  
Responsable maintenance travaux neufs et achats, LAITERIES H. TRIBALLAT,  
RIANS.  
demeurant à Saint-Germain-du-Puy
- **Monsieur BOURLOT Thierry**  
Technicien de maintenance, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANS.  
demeurant à Les Aix-d'Angillon
- **Madame BRANGER Nathalie**  
Chargée d'étude RH, ENEDIS, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur BRIDIER Bruno**  
Chef d'équipe, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame CAILLAU Agnès**  
Responsable service pmo & programme production, NEXTER MUNITIONS, LA  
CHAPELLE-SAINT-URSIN.  
demeurant à Bourges
- **Madame CARDUNER Liliane**  
Educatrice spécialisée, UNION GESTION ETS CAISSES ASSUR MALADIE, SAINT-  
FLORENT-SUR-CHER.  
demeurant à Saint-Florent-sur-Cher
- **Madame CARIDROIT Géraldine**  
Ingénieur, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame CARRET-RIGONDET Sylvie**  
Agent de Production, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à BOURGES

- **Monsieur CARTON Laurent**  
Ingénieur, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Saint-Florent-sur-Cher
  
- **Monsieur CASTILLO Francisco**  
Opérateur Régleur CN, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à BOURGES
  
- **Madame CHANTELAT Nathalie**  
Comptable, COGEP, VIERZON.  
demeurant à Saint-Hilaire-de-Court
  
- **Madame CHIN Caroline**  
Opératrice régleur, JTEKT BEARINGS FRANCE SAS, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
  
- **Monsieur COMPAIN Olivier**  
Préparateur de commandes, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Farges-en-Septaine
  
- **Monsieur CUESTA Laurent**  
Chef d'équipe, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, BOURGES.  
demeurant à Bourges
  
- **Monsieur CYPRÈS Sylvain**  
Pilote machine, LAITRIES H. TRIBALLAT, RIANNS.  
demeurant à Les Aix-d'Angillon
  
- **Monsieur DALIS Pascal**  
Technicien d'atelier, JTEKT BEARINGS FRANCE SAS, VIERZON.  
demeurant à Foëcy
  
- **Madame DAMOISEAU LOURENÇO Nathalie**  
Équipier de commerce, AUCHAN SUPERMARCHÉ, BOURGES.  
demeurant à Avord
  
- **Madame DARD Sylvie**  
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS 9.  
demeurant à Arçay
  
- **Monsieur DE JÉSUS BRANDAO Carlos**  
Opérateur polyvalent, NEXANS INDUSTRIAL SOLUTIONS FRANCE, MEHUN-  
SUR-YEVRE.  
demeurant à Foëcy
  
- **Madame DELHOMME Nathalie**  
Agent de bascule, GSM, PREUILLY.  
demeurant à Saint-Doulchard
  
- **Monsieur DELMAS Frédéric**  
Cadre, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Bourges

- **Monsieur DÉMENOIS Jean-Philippe**  
Responsable Production OCM, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER
- **Monsieur DESGLAND Laurent**  
Responsable développement, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Les Aix-d'Angillon
- **Monsieur DUCRESOT Jean**  
Ingénieur, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur DUMARCEL Francis**  
Référent technicien formation, UNION GESTION ETS CAISSES ASSUR  
MALADIE, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.  
demeurant à Thaumiers
- **Madame DUNAND Fabienne**  
Déléguée commerciale, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, LES ULIS.  
demeurant à Méreau
- **Monsieur DU QUELLENEC François**  
Aide médico psychologique, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE,  
NEVERS.  
demeurant à La Guerche-sur-l'Aubois
- **Madame DURAND Sophie**  
Préparatrice en pharmacie d'officine, SAULE JEAN, VIERZON.  
demeurant à Vouzeron
- **Madame ETIENNE Fabienne**  
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE-CENTRE,  
ORLEANS.  
demeurant à Massay
- **Madame FAGOT Magali**  
Responsable achat, COLUMBUS MCKINNON FRANCE, VIERZON.  
demeurant à Thénioux
- **Monsieur FERNANDEZ Andres**  
Directeur industriel, SARL ADULIS, ISSOUDUN.  
demeurant à Saint-Florent-sur-Cher
- **Monsieur FIETTE Philippe**  
Grutier, REVIVAL, CHATEAUROUX.  
demeurant à Dampierre-en-Graçay
- **Monsieur GIRARD Eric**  
Formateur conseil, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE DES ADULTES, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame GIRAULT Nathalie**  
Assistante territoriale, SA D'H.L.M. FRANCE LOIRE, ORLEANS.  
demeurant à Vierzon

- **Monsieur GRESSY Thierry**  
Conducteur routier, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VERT-SAINT-DENIS.  
demeurant à Dun-sur-Auron
- **Madame GUILLEMEAU Isabelle**  
Equipe d'appui directeur d'agence, CREDIT LYONNAIS, ORLEANS.  
demeurant à Vierzon
- **Madame HADJERES Louisa**  
Employée commercial 2, CSF, SAINT-GERMAIN-DU-PUY.  
demeurant à Bourges
- **Madame HÉRAULT Christine**  
Directrice commerciale, TECALEMIT TUBES, CHAROST.  
demeurant à Villeneuve-sur-Cher
- **Madame JACQUET Monique**  
Opératrice de production, TECALEMIT TUBES, CHAROST.  
demeurant à Chârost
- **Madame JOUHANNEAU Corinne**  
Régleuse, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à BOURGES
- **Madame JUELLE Christel**  
Conseiller de clientèle, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL DU CENTRE, ISSOUDUN.  
demeurant à Saint-Ambroix
- **Monsieur LABOUREAU Christophe**  
Chauffeur manutentionnaire, ONET SERVICES INDUSTRIE, LOON-PLAGE.  
demeurant à Cuffy
- **Monsieur LABROUSSE Bruno**  
Directeur commercial export, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Saint-Martin-d'Auxigny
- **Monsieur LACAULE Jean-Marie**  
Cadre prospection régionale, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Trouy
- **Monsieur LAGNEAU Antony**  
Ouvrier entretien qualifié, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Sainte-Solange
- **Monsieur LAGRANGE Franck**  
Conducteur spl, TRANSPORTS LEVEQUE, VIERZON.  
demeurant à Aubigny-sur-Nère
- **Monsieur LAIGLE Arnaud**  
Technicien supérieur, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Bourges

- **Monsieur LARROQUE-TISSOT Stéphane**  
Informaticien, HAIER FRANCE SERVICE, LUNERY.  
demeurant à Allouis
- **Madame LAUGÈRE Marie-Christine**  
Ouvrière Spécialisée, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER
- **Monsieur LEBLANC Benoit**  
Technicien production, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Trouy
- **Madame LEBLANC Brigitte**  
Responsable boutique, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANs.  
demeurant à Rians
- **Monsieur LEMBOUCHER LAFAYE Robert**  
Opérateur polyvalent, ASS PARENTS ENFANTS INADAPTES, SAINT-AMAND-MONTROND. demeurant à Saint-Amand-Montrond
- **Madame LORCY Karine**  
Agent de fabrication, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à ALLOUIS
- **Monsieur LUCAS Gérald**  
Opérateur d'usinage, CIE ENGRENAGES REDUCTEURS MESSIAN DURAND, FOURCHAMBAULT. demeurant à Jussy-le-Chaudrier
- **Madame MAGNIER Chantal**  
Chargée de clientèle, COWET SEBASTIEN MMA, LES AIX D'ANGILLON.  
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-MOULON
- **Monsieur MAINFROY Didier**  
Chargé d'affaires, BONNA SABLA, SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.  
demeurant à Brinay
- **Monsieur MALARDÉ Bruno**  
Cariste, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, BOURGES.  
demeurant à Le Subdray
- **Monsieur MALET Joseph**  
Responsable commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE. demeurant à Mehun-sur-Yèvre
- **Monsieur MARCHAND Ludovic**  
Agent administratif, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Brécý
- **Madame MARC Marie-Thérèse**  
Ergonome, ASSOCIATION DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL DU CHER, BOURGES. demeurant à Bourges
- **Madame MARTIN Sabine**  
Contrôleur, TECALEMIT TUBES, CHAROST.  
demeurant à Chârost

- **Monsieur MARTINS Basilio**  
Chef de chantier, COLAS FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Saint-Doulchard
  
- **Madame MELLADO Catherine**  
Conseillère commerciale, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE-CENTRE, ORLEANS.  
demeurant à La Chapelle-Saint-Ursin
  
- **Madame MERCIER Brigitte**  
Technicienne de laboratoire, INOVIE GEN-BIO, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à Saint-Amand-Montrond
  
- **Monsieur MEYNIAL Lilian**  
Conducteur d'engins, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Saint-Caprais
  
- **Madame MILON Sylvie**  
Ingénieur, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Trouy
  
- **Madame MONICAULT Elisabeth**  
Secrétaire, SCP GERIGNY CHEVASSON USSEGLIO MERCIER FLEURIER BOUILLAGUET PERRET BOULANGER DALLOIS-SEGURA, BOURGES.  
demeurant à Morthomiers
  
- **Monsieur MORETTE Jean-Marc**  
Agent entretien général, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.  
demeurant à Montigny
  
- **Monsieur MORIN Bruno**  
Responsable production faisselles, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.  
demeurant à Menetou-Salon
  
- **Monsieur NOËL Bruno**  
Superviseur, AFF ST FLO, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.  
demeurant à Saint-Caprais
  
- **Madame OUZET Isabelle**  
Comptable, JTEKT BEARINGS FRANCE SAS, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
  
- **Madame PAJOT Sylvie**  
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.  
demeurant à Saint-Doulchard
  
- **Monsieur PAQUE Jean-François**  
Ingénieur, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Marmagne
  
- **Monsieur PAQUET Pascal**  
Préparateur outillage, JTEKT BEARINGS FRANCE SAS, VIERZON.  
demeurant à Méreau

- **Monsieur PASCAL Frédéric**  
Conducteur routier, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VERT-SAINTE-DENIS.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur PATRONAT Fabrice**  
Ouvrier entretien, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Les Aix-d'Angillon
- **Madame PELOILLE Isabelle**  
Hôtesse services clients, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-DOULCHARD.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur PEROLAT Jean-Christophe**  
Responsable de département d'exploitation, ENGIE ENERGIE SERVICES, BOURGES.  
demeurant à Saint-Doulchard
- **Madame PEROT Véronique**  
Secrétaire comptable, FIDUCIAL CONSULTING, COURBEVOIE.  
demeurant à Savigny-en-Sancerre
- **Monsieur PERROT Cyril**  
Chef gérant, COMPASS GROUP FRANCE, BOURGES.  
demeurant à La Chapelle-Saint-Ursin
- **Madame PIGUET Isabelle**  
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE-CENTRE, ORLEANS.  
demeurant à Lury-sur-Arnon
- **Monsieur PRÉVOST Franck**  
Ouvrier de fabrication, BONNA SABLA, SANCOINS.  
demeurant à Sancoins
- **Monsieur PRONCHERY Hervé**  
Informaticien, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame RAPEAU Françoise**  
Comptable, COGEP, SAINT-AMAND-MONTROND.  
demeurant à Arcomps
- **Madame RATTEZ Nathalie**  
Responsable produit documentaire, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur RECURT Thierry**  
Conducteur de machine, COVI, NANCAY.  
demeurant à Nançay
- **Madame RENOUX Nathalie**  
Second de cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Civray



- **Monsieur REY Denis**  
Responsable assurance qualité fournisseur, NEXTER MUNITIONS, LA  
CHAPELLE-SAINT-URSIN.  
demeurant à Saint-Germain-du-Puy
  
- **Monsieur RIEUL Olivier**  
Inventoriste, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, BOURGES.  
demeurant à Savigny-en-Septaine
  
- **Madame RIGNAULT Sophie**  
Agent administratif, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,  
BOURGES.  
demeurant à Plaimpied-Givaudins
  
- **Madame RUIZ Anita**  
Responsable de service, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE  
COMPLEMENTAIRE, BOURGES.  
demeurant à BOURGES
  
- **Monsieur SABATHIER Patrick**  
Responsable programme, NEXTER MUNITIONS, LA CHAPELLE-SAINT-URSIN.  
demeurant à Fussy
  
- **Monsieur SADRIN Christophe**  
Expéditionnaire, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, BOURGES.  
demeurant à La Chapelle-Saint-Ursin
  
- **Monsieur SOCHET Jean-François**  
Ingénieur, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
  
- **Madame SUCHAIRE Roselyne**  
Responsable projets administratifs, GEORGES MONIN SAS, BOURGES.  
demeurant à Bourges
  
- **Monsieur SUCHECKI Stéphane**  
Cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Lévét
  
- **Monsieur TABURIAUX Jean-Pierre**  
Service delivery manager, GIE AXA GROUP OPERATIONS FRANCE, PARIS 8.  
demeurant à Bourges
  
- **Madame TEIXEIRA Lurdes**  
Opératrice régleur montage, JTEKT BEARINGS FRANCE SAS, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
  
- **Monsieur TERTRE Olivier**  
Gestionnaire de configuration moyen calibre, NEXTER MUNITIONS, BOURGES.  
demeurant à Bourges
  
- **Madame THEVENIN Maryline**  
Opératrice régleur, JTEKT BEARINGS FRANCE SAS, VIERZON.  
demeurant à Vierzon

- **Monsieur THOMAS Patrick**  
Responsable uap, PAULSTRA SNC, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
- **Monsieur TOURNIER Dominique**  
Opérateur Régleur CN, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Madame TRAVES Dominique**  
Logisticienne, ROXEL FRANCE, LE SUBDRAY.  
demeurant à Marmagne
- **Monsieur VIALLE Philippe**  
Directeur commercial adjoint courtage vie, ABEILLE VIE SOCIETE ANONYME D  
ASSURANCES VIE ET DE CAPITALISATION EN ABREGE ABEILLE VIE, BOIS-  
COLOMBES.  
demeurant à Boulleret
- **Madame VINCENT LAJOIE Corinne**  
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE BRUERE  
ALLICHAMPS, BRUERE-ALLICHAMPS.  
demeurant à Saint-Baudel
- **Monsieur WALDBURGER Stéphane**  
Contrôleur allocataires assermenté, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU  
CHER, BOURGES.  
demeurant à Saint-Florent-sur-Cher

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

- **Monsieur ALEGRE Rui**  
Conducteur de matériel de collecte, CTSP CENTRE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur ANQUETIL Serge**  
Pointeur certifieur réception, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Saint-Germain-du-Puy
- **Monsieur AUBERGER Thierry**  
Conducteur de matériel de collecte, CTSP CENTRE, BOURGES.  
demeurant à Saint-Germain-du-Puy
- **Monsieur AUCHÈRE Eric**  
Directeur qualité & sav, ROSINOX, BOURGES.  
demeurant à Allouis
- **Monsieur BACHELIER Bruno**  
Employé de nettoyage, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Saint-Michel-de-Volangis
- **Monsieur BALLUT Hervé**  
Opérateur de production, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANS.  
demeurant à Les Aix-d'Angillon

- **Monsieur BENTCHAKAL Farid**  
Opérateur usinage, PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
- **Monsieur BESSEMOULIN Bruno**  
Pointeur certifieur réception, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Nohant-en-Goût
- **Monsieur BISSONNIER Gilles**  
Conducteur de matériel de collecte, SUEZ RV CENTRE OUEST, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur BOBO Etienne**  
Technicien, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame BOISMAIGRE Sylvie**  
Secrétaire, SCP GERIGNY CHEVASSON USSEGLIO MERCIER FLEURIER  
BOUILLAGUET PERRET BOULANGER DALLOIS-SEGURA, BOURGES.  
demeurant à Flavigny
- **Monsieur BONANGE André**  
Responsable maintenance travaux neufs et achats, LAITERIES H. TRIBALLAT,  
RIANS.  
demeurant à Saint-Germain-du-Puy
- **Monsieur BORDINAT Francis**  
Agent de production, SOTOMOB, AUBIGNY-SUR-NERE.  
demeurant à Ménétréol-sur-Sauldre
- **Monsieur BOURLOT Thierry**  
Technicien de maintenance, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANS.  
demeurant à Les Aix-d'Angillon
- **Monsieur BOUTTET Dominique**  
Superviseur qualité, PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE, VIERZON.  
demeurant à Saint-Doulchard
- **Madame BUDA Guylaine**  
Responsable administrative, LEROY MERLIN FRANCE, SAINT-DOULCHARD.  
demeurant à Saint-Doulchard
- **Madame CARDUNER Liliane**  
Educatrice spécialisée, UNION GESTION ETS CAISSES ASSUR MALADIE, SAINT-  
FLORENT-SUR-CHER.  
demeurant à Saint-Florent-sur-Cher
- **Monsieur CATOIRE Laurent**  
Cadre administratif, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame CHATELAIN Joëlle**  
Conseiller retraite itinérant front office, CARSAT CENTRE, BOURGES.  
demeurant à Bourges

- **Monsieur CHEVALIER Luc**  
Technicien réseau, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Vasselay
- **Monsieur CYPRÈS Sylvain**  
Pilote machine, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANS.  
demeurant à Les Aix-d'Angillon
- **Monsieur DE CASTRO Manuel**  
Agent technique d'atelier, NEXANS INDUSTRIAL SOLUTIONS FRANCE,  
MEHUN-SUR-YEVRE.  
demeurant à Mehun-sur-Yèvre
- **Madame DÉSORMAIS Nathalie**  
Employée de banque, BANQUE CIC OUEST, NANTES.  
demeurant à Trouy
- **Madame DESPRÈS Hélène**  
Opératrice régleur montage, JTEKT BEARINGS FRANCE SAS, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
- **Monsieur DION Philippe**  
Opérateur de production, TECALEMIT TUBES, CHAROST.  
demeurant à Saint-Ambroix
- **Monsieur DUSSART Franck**  
Resp. actifs maintenance et sécurité site, CARREFOUR SUPPLY CHAIN,  
BOURGES.  
demeurant à Saint-Germain-du-Puy
- **Monsieur FARDEAU Eric**  
Opérateur production mélangeur, DYKA TUBE SAS, LA CHAPELLE-SAINT-  
URSIN.  
demeurant à Allouis
- **Madame FAROCHE Valérie**  
Contrôleuse de gestion, INVEHO UFO, ORVAL.  
demeurant à Colombiers
- **Monsieur FERNANDES Pascal**  
Dessinateur projeteur, ROSINOX, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur FERNANDEZ Andres**  
Directeur industriel, SARL ADULIS, ISSOUDUN.  
demeurant à Saint-Florent-sur-Cher
- **Monsieur FIETTE Philippe**  
Grutier, REVIVAL, CHATEAUROUX.  
demeurant à Dampierre-en-Graçay
- **Monsieur GARCIA Manuel**  
Réceptionnaire, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, BOURGES.  
demeurant à Dun-sur-Auron

- **Madame GAUMET Véronique**  
Technicienne prestations maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE,  
BOURGES.  
demeurant à Saint-Doulchard
  
- **Monsieur GAUTRAT Gilles**  
Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON, VIERZON.  
demeurant à Thénioux
  
- **Monsieur GILLET Alain**  
Préparateur de commandes, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,  
BOURGES.  
demeurant à Lévét
  
- **Monsieur GOBARD Jean-Bernard**  
Rectifieur, CALIBRACIER, VIERZON.  
demeurant à Vierzon
  
- **Monsieur GOUSSARD Patrice**  
Technicien chimiste, NEXANS INDUSTRIAL SOLUTIONS FRANCE, MEHUN-SUR-  
YEVRE.  
demeurant à Mehun-sur-Yèvre
  
- **Madame GUÉRIN Carole**  
Agent de fabrication, ASB AEROSPATIALE BATTERIES, BOURGES.  
demeurant à Châteauneuf-sur-Cher
  
- **Monsieur HODEAU François**  
Opérateur de production secteur tournage, RISOUUD INDUSTRIE, AUBIGNY-  
SUR-NERE.  
demeurant à Argent-sur-Sauldre
  
- **Monsieur JACQUET Guy**  
Technicien de lancement, ETABLISSEMENT GATTEFIN, MEHUN-SUR-YEVRE.  
demeurant à Bourges
  
- **Monsieur JOBLIN Eric**  
Cadre, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Allouis
  
- **Madame KACZMARSKI Brigitte**  
Chargée d'affaires, NEXANS INDUSTRIAL SOLUTIONS FRANCE, MEHUN-SUR-  
YEVRE.  
demeurant à Saint-Doulchard
  
- **Monsieur LABBE Pascal**  
Agent de production, SOTOMOB, AUBIGNY-SUR-NERE.  
demeurant à Oizon
  
- **Monsieur LACAULE Jean-Marie**  
Cadre prospection régionale, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Trouy

- **Madame LACOUR Marie-Solange**  
Assistante moyens généraux, CTSP CENTRE, BOURGES.  
demeurant à Vignoux-sur-Barangeon
- **Madame LEBLANC Brigitte**  
Responsable boutique, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.  
demeurant à Rians
- **Madame LEFEVRE Sylvie**  
Opérateur polyvalent, ROSINOX, BOURGES.  
demeurant à Saint-Baudel
- **Monsieur LEPINARD Xavier**  
Agent administratif, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Soye-en-Septaine
- **Madame LLORET Marie-Christine**  
Assistante métrologie, JTEKT BEARINGS FRANCE SAS, VIERZON.  
demeurant à Mehun-sur-Yèvre
- **Monsieur MARTINAT Jean**  
Ingénieur, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Saint-Doulchard
- **Monsieur MERCIER Pascal**  
Agent de production vernis, SOTOMOB, AUBIGNY-SUR-NERE.  
demeurant à Aubigny-sur-Nère
- **Monsieur MEYNIAL Lilian**  
Conducteur d'engins, NEXTER SYSTEMS, BOURGES.  
demeurant à Saint-Caprais
- **Madame MICHAUD Catherine**  
Administrateur systèmes et réseaux, ROXEL FRANCE, LE SUBDRAY.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur MIGNARD Gilles**  
Ingénieur, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur MORETTE Jean-Marc**  
Agent entretien général, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.  
demeurant à Montigny
- **Monsieur MORIN Bruno**  
Responsable production faisselles, LAITERIES H. TRIBALLAT, RIANNS.  
demeurant à Menetou-Salon
- **Monsieur PACOT Eric**  
Professionnel atelier sup, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur PENET Ludovic**  
Chargé de mission de maintenance, CIMENTS CALCIA, BEFFES.  
demeurant à La Guerche-sur-l'Aubois

- **Madame PERRARD Christiane**  
Directrice, ASS SAUVEGARDE ENFANT ADULTE NIEVRE, NEVERS.  
demeurant à Torteron
  
- **Monsieur PERREAU Thierry**  
Technicien de production, MBDA FRANCE, BOURGES.  
demeurant à Saint-Doulchard
  
- **Monsieur PERROT Philippe**  
Conducteur de Matériel de Collecte, SUEZ RV CENTRE OUEST, MONTLOUIS-  
SUR-LOIRE.  
demeurant à TROUY
  
- **Monsieur PETIT Jean-Pierre**  
Cariste, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Bourges
  
- **Monsieur PETIT Stéphane**  
Technicien prototypes, SIGNALL CENTRE FRANCE, VIERZON.  
demeurant à Saint-Georges-sur-la-Prée
  
- **Madame PÉZARD Josiane**  
Comptable, COGEP, SAINT-SATUR.  
demeurant à Saint-Satur
  
- **Monsieur PHILIPPEAU Patrick**  
Pointeur certifieur, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Les Aix-d'Angillon
  
- **Monsieur POINTARD Geoffroy**  
Responsable production, SOTOMOB, AUBIGNY-SUR-NERE.  
demeurant à Aubigny-sur-Nère
  
- **Monsieur PONTABRY Joël**  
Tailleur de cannelures, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à ARCAY
  
- **Monsieur QUILLERÉ François**  
Responsable bureau d'études, ROSINOX, BOURGES.  
demeurant à Vierzon
  
- **Monsieur RAFESTHAIN Jean-Luc**  
Coordinateur travaux et sécurité, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-  
SAULDRE.  
demeurant à Argent-sur-Sauldre
  
- **Monsieur RIGONDET Patrice**  
Comptable, COGEP, SAINT-DOULCHARD.  
demeurant à Berry-Bouy

- **Madame SAN JOSÉ Christine**  
Employé de magasinage, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, BOURGES.  
demeurant à Trouy
- **Monsieur SARABIA Jean-Louis**  
Prototypiste, ARTEMIDE SAINT FLORENT, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.  
demeurant à Lunery
- **Madame SOUVAY Françoise**  
Assistante, CITYA JACQUES COEUR, BOURGES.  
demeurant à Bourges
- **Madame STEVENS Nathalie**  
Vérificateur pco référent, URSSAF CENTRE-VAL DE LOIRE, OLIVET.  
demeurant à Bourges
- **Monsieur THIROT Thierry**  
Tourneur, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à LE SUBDRAY
- **Monsieur TOURNIER Dominique**  
Opérateur Régleur CN, FFDM TIVOLY, BOURGES.  
demeurant à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
- **Madame TRAVES Dominique**  
Logisticienne, ROXEL FRANCE, LE SUBDRAY.  
demeurant à Marmagne

**Article 5 :** Madame la Directrice départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cher (DDETSPP) est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourges, le 20 novembre 2023  
Le préfet du Cher

signé

Maurice BARATE

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa notification.





Direction Départementale de l'Emploi, du  
Travail, des Solidarités et de la Protection des  
Populations 18

18-2023-12-14-00001

conseillers du salarié

## Arrêté n°2023–DDETSPP-191

portant modification de la liste départementale des conseillers du salarié du  
Cher

Le Préfet du Cher  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** les articles L 1232-4, L 1232-7, L 1237-12, D 1232-4 à D 1232-6 du Code du Travail ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Maurice BARATE en tant que préfet du Cher ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 15 juillet 2021 portant nomination de Mme Alix BARBOUX en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher ;

**Vu** l'arrêté du préfet du Cher du 8 juillet 2022 portant renouvellement de la liste des conseillers du salarié pour le mandat 2022 – 2025 ;

**Vu** l'arrêté du préfet du Cher du 27 septembre 2023 accordant délégation de signature à la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher ;

**Considérant** le mail du 28 septembre 2023 de la CFE-CGC désignant monsieur Lionel LEFEVRE comme conseiller du salarié ;

**Considérant** le mail du 19 octobre 2023 de la CFDT informant du remplacement de madame Susana ANTON par monsieur Stéphane CHAMBORD ;

Sur proposition de madame la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre Val de Loire ;

Après consultation des organisations représentatives visées à l'article R.2272.1 du code du travail ;

### A R R E T E

**Article 1er** : Les personnes dont la liste est annexée au présent arrêté sont habilitées à venir assister un salarié, sur sa demande, lors de l'entretien préalable à son licenciement ou lors du ou des entretiens préalables à une rupture conventionnelle de son contrat de travail, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise.

**Article 2** : Leur mandat prend effet à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher de la liste modifiée et se termine le 19 juillet 2025.

**Article 3** : Leur mission s'exerce exclusivement dans le département du Cher et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur pour les agents de l'Etat.

Article 4 : La liste fixée par le présent arrêté sera tenue à la disposition des salariés dans les locaux de la DDETSPP du Cher et dans chaque mairie du département.

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture du Cher et madame la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le **14 DEC. 2023**

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental adjoint,



Philippe FONDRILLON

*Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative :*

*-un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Cher, Place Marcel Plaisant 18020 Bourges ;*

*-un recours hiérarchique, adressé au(x) ministère(s) concerné(s) ;*

*Dans ces deux premiers cas de recours, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.*

*-un recours contentieux, en saisissant le Tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cédex 1 ;*

*Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>*

LISTE DES CONSEILLERS DU SALAIRE DU DEPARTEMENT DU CHER

NOM - Prénom	PROFESSION ou QUALITE	N° TELEPHONE DOMICILE	N° TELEPHONE ENTREPRISE OU SYNDICAT	APPARTENANCE SYNDICALE
<b>BASSIN D'EMPLOI DE BOURGES</b>				
M. ANTICH Jean-Michel	Employé	06.64.32.21.23	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
M. AUBERT Pascal	Ouvrier	06.76.83.41.61		C.G.T.
Mme CHA Lucile	Employée	07.87.43.86.01		C.G.T.
M. CHAMBORD Stéphane	Employé	06.60.31.61.58	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
Mme DEGOUTTE Stéphanie		06.35.58.12.39	02.48.65.01.44	F.O.
M DESABRES Ludovic		06.60.47.27.83	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
M. DE SOUSA Dylan	Ouvrier	06.73.02.96.59		C.G.T.
M. GANDOIN Jean-Claude	Ouvrier	06.65.50.69.27		C.G.T.
M. GOUPIL Frédéric	Ingénieur informatique	06.31.18.34.49	06.31.18.34.49	C.F.T.C.
M. HOAREAU Franck	Ouvrier	06.61.13.34.50		C.G.T.
M. LEFEVRE Lionel	Préparateur Référent	06.61.58.97.62	06.61.58.97.62	CFE - CGC
M MARTIN Jean-Pierre	Retraité	06.16.99.45.05	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
Mme NIETO Nathalie	Assistante juridique	06.52.08.44.62	02.48.70.09.64	U.N.S.A
M. PIAT Yannick	Ouvrier	06.78.22.45.03		C.G.T.
M. ROBBE Julien	Comptable	06.61.19.36.43	02.48.70.09.64	U.N.S.A
Mme SANTAMARIA Nathalie	Auxiliaire de vie sociale	06.89.59.02.61	09.82.22.36.81	C.F.T.C.
M. THEVENOT Jean-Pierre	Conducteur routier	06.62.35.16.64	02.48.65.01.44	F.O.
Mme TRIOUX Amandine	Employée	06.67.27.19.34	02.48.27.51.51	C.F.D.T.



LISTE DES CONSEILLERS DU SALAIRE DU DEPARTEMENT DU CHER

NOM - Prénom	PROFESSION ou QUALITE	N° TELEPHONE DOMICILE	N° TELEPHONE ENTREPRISE OU SYNDICAT	APPARTENANCE SYNDICALE
BASSIN D'EMPLOI DE VIERZON				
M. BARON Dany	Employé	06.45.26.81.03		C.G.T.
M. CATALDI Antonio	Employé	06.45.76.55.09		C.G.T.
M. COVELLI Noël	Retraité	06.43.61.84.45		C.G.T.
Mme DIAS Anne	Employée	06.52.17.00.72	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
Mme FRAMMERY Rachel	Employée	06.86.50.41.11		C.G.T.
Mme LEROY Nathalie	Employée	06.40.98.98.48	02.48.65.01.44	F.O.
Mme SAUTRON Lise	Employée	06.60.31.92.25	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
M. NAUD Dimitri	Agent de sécurité	06.82.30.07.24	02.48.65.01.44	F.O.
Mme RAVEAU Veronique	Retraitee	06.78.12.12.57	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
BASSIN D'EMPLOI D'AUBIGNY / NERE				
M. BOUADMA Rachid	Assistant HSE		02.48.27.51.51	C.F.D.T.
M. GANCZARSKI Philippe	Employé	06.81.77.40.51	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
Mme GAUDRY Carine	Assistante commerciale	07.87.78.83.40	02.48.65.01.44	F.O.
M. LORTIE Vincent	Comptable recouvrement	06.28.42.08.44	02.48.65.01.44	F.O.
M. REVARDEL Eliane	Retraitee	02.48.58.56.07 - 06.33.25.67.05		C.G.T.
BASSIN D'EMPLOI DE ST AMAND MONTROND				
Mme BLAINVILLE Patricia	Marquinière	06.66.89.63.21		C.G.T.
Mme HANG Lydie	Employée	06.73.94.59.30	02.48.27.51.51	C.F.D.T.
Mme JACQUES Christelle	Opératrice polyvalente	06.32.72.97.42	02.48.65.01.44	F.O.
M. JACQUES Franck	Opérateur polyvalent	07.85.84.79.52	02.48.65.01.44	F.O.
M. LEPPAIN Francois	Retraité	06.83.39.76.83		C.G.T.

Le 14 décembre 2023

Direction Départementale de l'Emploi, du  
Travail, des Solidarités et de la Protection des  
Populations 18

18-2023-12-13-00001

SKM\_C250i23121407221



**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP882954753**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la demande de déclaration déposée par l'organisme ALSY CLEAN, 3 Rue Marcel Sembat 18100 VIERZON, le 27/11/23 ;

**Le préfet du Cher**

**Constata :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur du Cher, le 27/11/23 par M. HOUEDANOU Constantin en qualité de dirigeant, pour l'organisme ALSY CLEAN dont l'établissement principal est situé 3 Rue Marcel Sembat 18100 VIERZON et enregistré sous le N° SAP882954753 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire)
- Préparation de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Livraison de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé (mode d'intervention Prestataire)
- Livraison de courses à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance informatique à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance administrative à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Télé-assistance et visio-assistance (mode d'intervention Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.



Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

**Le cas échéant :**

*En application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.*

*De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.*

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à BOURGES, le 13/12/23

Pour la directrice de la direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la  
protection des populations,

la cheffe du service inclusion dans l'emploi et mutations économiques



Nora ALLEKI

**VOIES DE RECOURS :**

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du service instructeur du Cher ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie – Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS Cedex 1.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif, peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction Départementale des Territoires 18

18-2023-12-07-00007

Arrêté N°DDT-2023/438 relatif à la suppression  
du passage à niveau (PN) de 2ème catégorie  
n°197 à Saint-Georges-de-Poisieux (18200)

**Arrêté N°DDT-2023-438**  
relatif à la suppression du passage à niveau (PN)  
de 2ème catégorie n° 197 à Saint-Georges-de-Poisieux (18200)  
Ligne 695000 de Bourges à Montluçon au kilomètre 281 + 035

Le préfet du Cher  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** l'article L. 134-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, relatifs à l'organisation des enquêtes publiques qui ne relèvent ni du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ni du code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 20 octobre 1992 classant en 2ème catégorie le passage à niveau n°197 situé commune de Saint-Georges-de-Poisieux au kilomètre 281 + 035 sur la ligne de Bourges à Montluçon ;

**Vu** le décret du 22 juillet 2022 portant nomination du préfet du Cher M. BARATE (Maurice);

**Vu** l'avis favorable du maire de Saint-Georges-de-Poisieux du 22 juin 2023 ;

**Vu** la demande préalable d'ouverture d'une enquête publique relative à la suppression du passage à niveau n°197 de 2ème catégorie à Saint-Georges-de-Poisieux ; présentée le 6 juillet 2023, par SNCF RESEAU (ÉTABLISSEMENT INFRAPOLE CENTRE) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-1284 du 20 juillet 2023 portant ouverture d'une enquête publique du 25 septembre au 09 octobre 2023 relative au projet de suppression de passage à niveau n°197;

**Vu** le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 30 octobre 2023 ;

**Considérant** que pour assurer la sécurité des circulations ferroviaires et des usagers de la ligne Bourges-Montluçon, il apparaît nécessaire de supprimer les traversées au passage à niveau de 2ème catégorie n°197 ;

**Sur proposition** de monsieur le directeur départemental des territoires du Cher ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Le passage à niveau n°197 sur la ligne de Bourges à Montluçon sur la commune de Saint-Georges-de-Poisieux (18200) est supprimé.

**Article 2** : Le présent arrêté abroge les dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 octobre 1992, en ce qui concerne le passage à niveau n° 197 et n'entrera en application qu'à la date effective de sa suppression.

**Article 3** : L'exploitant ferroviaire procédera à la suppression du passage à niveau conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 18 mars 1991 modifié.

**Article 4 :** Cet arrêté sera affiché pendant une durée d'un mois en mairie de Saint-Georges-de-Poisieux et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

**Article 5 :** la secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires du Cher, le responsable de l'établissement Infrapôle Centre – SNCF RESEAU, le maire de Saint-Georges-de-Poisieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bourges, le 07 DEC 2023

Le préfet,

signé

Maurice BARATE

#### Voies et délais de Recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le préfet ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application «télérecours citoyens» accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Direction Départementale des Territoires 18

18-2023-12-13-00002

Extrait avis CDAC du 13 décembre 20223

**AMÉNAGEMENT COMMERCIAL**

Service Connaissance, Aménagement, Planification, Sécurité  
Bureau avis et expertises territoriales  
Secrétariat de la CDAC

Réunie le 13 décembre 2023, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Cher a rendu un avis favorable à l'autorisation de procéder à l'extension du supermarché INTERMARCHÉ d'une surface de 520 m<sup>2</sup>, la surface de vente sera portée après extension à 1 542 m<sup>2</sup>, déposée par la SCI CYCALINE, Route de Levet à CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER (18190).

Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

6, place de la Pyrotechnie – CS 20001  
18019 BOURGES CEDEX  
02 34 34 61 00  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Direction Départementale des Territoires 18

18-2023-12-12-00001

AP DDT-2023-483 portant dérogation à la protection stricte des espèces accordée à la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM)

**Arrêté N° DDT-2023-483**  
portant dérogation à la protection stricte des espèces  
accordée à la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFPEM)

Le préfet du Cher  
Officier de l'Ordre national du Mérite,

**Vu** le livre IV du code de l'environnement, notamment ses articles L. 411-1 et suivants, et R. 411-1 à R. 411-14 ;

**Vu** le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce ;

**Vu** l'arrêté du 9 juillet 1999 modifié fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire du département ;

**Vu** l'arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

**Vu** l'arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

**Vu** la demande de dérogation aux interdictions de transport et de détention temporaire d'échantillons provenant de cadavres de Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), du 13 janvier 2023, déposée par la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFPEM), à des fins d'analyses sur des spécimens morts de cette espèce protégée, en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement ;

**Vu** le plan national d'actions (PNA) conduit en faveur de la Loutre d'Europe pour la période 2019-2028 ;

**Vu** l'arrêté n° 2023-1488 du 5 septembre 2023 accordant délégation de signature à M. Eric DALUZ, directeur départemental, et à certains agents de la direction départementale des territoires du Cher ;

**Vu** l'avis du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre - Val de Loire du 13 mars 2023 ;

**Vu** l'avis du Conseil national de la protection de la nature du 23 août 2023 ;

**Considérant** que la présente dérogation, à caractère scientifique, contribue à l'amélioration de la conservation des populations de Loutre d'Europe, par l'acquisition de connaissances via le recensement des cas de mortalité, le suivi sanitaire et écotoxicologique, et la valorisation des spécimens trouvés morts, dans le cadre de la déclinaison nationale du PNA conduit en faveur de l'espèce ;

**Considérant** que la SFPEM a mis en place un protocole de centralisation des échantillons à des fins d'analyses génétiques ou phylogéographiques, puis de conservation de ces prélèvements au MNHN, dans le cadre de la déclinaison du PNA en faveur de la Loutre d'Europe ;



**Considérant** que les structures et associations partenaires chargées localement de collecter et prélever des échantillons de matériel biologique bénéficient de dérogations à la protection stricte des espèces ;

**Considérant** que ces échantillons de peau ou de muscle dans des tubes à essai sont envoyés au siège de la SFEPM à Bourges en vue de leur centralisation et leur affectation ;

**Considérant** qu'il n'existe pas de solution alternative satisfaisante autre que l'enlèvement d'échantillons trouvés morts dans le milieu naturel à des fins d'analyses ;

**Considérant** que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de l'espèce *Lutra lutra* dans son aire de répartition naturelle,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> : Identité du bénéficiaire**

La Société française pour l'étude et la protection des mammifères (ci-après désignée la SFEPM), structure animatrice nationale du plan national d'actions conduit en faveur de la Loutre d'Europe représentée par Mmes Cécile KAUFFMANN, animatrice du PNA précité, et Dominique PAIN, chargée de mission vie associative, est autorisée à réaliser les opérations décrites par le présent arrêté.

### **Article 2 : Nature de la dérogation**

La SFEPM est autorisée à récupérer, détenir et transporter des échantillons de matériel biologique issus de prélèvements réalisés sur des cadavres de Loutre d'Europe en provenance de l'ensemble des régions françaises (dans le cadre de la déclinaison nationale du PNA conduit en faveur de la Loutre) et à les transférer au Laboratoire génétique et conservation de l'Université de Liège, en Belgique [GeCoLab – Institut de Botanique, Quartier Vallée 1 – Chemin de la vallée 4, 4000 LIEGE (Sart Tilman)], en vue de réaliser des analyses, sur la période 2023-2028.

Après ces analyses et dans un deuxième temps, les restes d'échantillons seront acheminés ou envoyés au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) à Paris, situé 57 rue Cuvier – 75231 PARIS cedex 05, pour stockage et création d'une banque de tissus nationale, mise à disposition de la communauté scientifique pour d'éventuelles analyses complémentaires.

Ces opérations sont autorisées dans le cadre :

- du recensement des cas de mortalité,
- des suivis génétiques et phylogéographiques des populations de loutres,
- de la valorisation des spécimens de Loutre d'Europe trouvés morts,

et prévues dans le PNA conduit en faveur de cette espèce, notamment dans la fiche action n° 2.

### **Article 3 : Conditions de la dérogation**

Les modalités d'intervention pour la mise en œuvre des opérations faisant l'objet de la présente dérogation doivent être conformes aux modalités présentées et décrites dans le dossier de demande de dérogation de la SFEPM dès lors qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent arrêté.

L'espèce *Lutra lutra* bénéficiant d'un PNA, le bénéficiaire de la présente dérogation tient compte, de la meilleure façon possible des orientations stratégiques et des programmes d'actions inscrits dans le PNA conduit en faveur de la Loutre d'Europe ou de programme de recherche.

Les échantillons de matériel biologique prélevés par les structures et les associations partenaires sont envoyés dans un premier temps au siège de la SFEPM à Bourges pour leur centralisation et l'affectation des échantillons.

Dans les régions concernées (où il existe une déclinaison régionale du PNA conduit en faveur de la Loutre), les personnes habilitées et autorisées à collecter et à transporter les spécimens (sous couvert de dérogations à la protection stricte des espèces) doivent se conformer au protocole développé dans le cadre du PNA conduit en faveur de la Loutre. La SFEPM s'assure que les personnes qui lui envoient les échantillons détiennent une **dérogation** relative aux espèces protégées concernant la Loutre d'Europe.

Les coordonnateurs départementaux des réseaux de collecte doivent disposer d'un congélateur déclaré pour entreposer temporairement les tissus frais et les cadavres destinés aux analyses, en attente d'être affectés aux laboratoires d'analyses concernés.

La SFEPM doit stocker les échantillons dans un réfrigérateur ou congélateur en bon état de marche.

#### **Article 4 : Personnel désigné et personnes mandatées**

La SFEPM a désigné Mmes Cécile KAUFFMANN et Dominique PAIN, pour conduire les opérations de réception des échantillons de Loutre d'Europe, les détenir et les envoyer au Laboratoire de Liège.

Elles seront porteuses de la présente dérogation lors de la réalisation des opérations visées et seront tenues de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de l'environnement.

#### **Article 5 : Comptes-rendus d'activités et rapport final**

Chaque année, avant le 31 mars, le bénéficiaire adresse à la DREAL Centre Val-de-Loire (service eau, biodiversité, risques naturels et Loire), à la DREAL Nouvelle-Aquitaine (DREAL coordinatrice du PNA, service du patrimoine naturel) ainsi qu'à la DDT du Cher (service environnement et risques), un rapport sur la mise en œuvre de la dérogation au cours de l'année précédente. Ce rapport précisera :

- le nombre d'échantillons reçus par région,
- le nombre d'échantillons transférés au laboratoire de Liège,
- le nombre d'échantillons stockés au MNHN,
- le fichier de suivi des échantillons tenu à jour.

À l'issue des opérations ayant justifié la présente dérogation, son bénéficiaire adresse un rapport final de sa mise en œuvre à la DREAL Centre Val-de-Loire, à la DREAL Nouvelle-Aquitaine et à la DDT du Cher en vue d'une information du CNPN.

#### **Article 6 : Durée de validité de la dérogation**

La présente dérogation est valable jusqu'au 31 décembre 2028.

#### **Article 7 : Autres procédures**

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation des opérations sus-mentionnées, au titre d'autres réglementations. Elle s'applique sans préjudice de la réglementation relative à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leur utilisation. Les dispositions du présent arrêté s'appliquent sans préjudice des prescriptions réglementaires en vigueur fixées par le Règlement (CE) n°338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce et par les règlements de la Commission associés.

## **Article 8 : Publications**

Dans le cadre de ses publications, le bénéficiaire précisera que ces travaux ont été réalisés sous couvert d'un arrêté portant dérogation à la protection stricte des espèces.

## **Article 9 : Mesures de contrôle**

La mise en œuvre des dispositions définies aux articles 2, 3 et 4 du présent arrêté peut faire l'objet de contrôle par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L. 415-3 du code de l'environnement.

## **Article 10 : Sanctions**

Le non-respect des dispositions du présent arrêté est puni des sanctions définies à l'article L. 415-3 du code de l'environnement.

## **Article 11 : Exécution**

La secrétaire générale de la préfecture du Cher, le directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du Cher et dont une copie sera notifiée à la Société française pour l'étude et la protection des mammifères, ainsi qu'au directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire et au chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité.

Fait à Bourges, le 12/12/2023

Le préfet, et par délégation,  
Le directeur départemental, et par subdélégation,  
La chef du bureau forêt, chasse, nature,

*signé*

Claire GOBLET

### **Voies et délais de recours**

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Direction Départementale des Territoires 18

18-2023-12-14-00002

Arrêté DDT 2023-481fixant les périodes  
d'ouverture de la pêche en 2024 pour le  
département du Cher

**Arrêté N° DDT-2023- 481**  
**Fixant les périodes d'ouverture de la pêche en 2024 dans le département du Cher**

Le préfet du Cher  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le titre III du livre IV du code de l'environnement et notamment ses articles L. 431-1 à L. 431-5, L. 435-1, L. 436-1 à L. 436-12 ;

**Vu** le titre III du livre IV du code de l'environnement (réglementaire) et notamment ses articles R. 436-6 à R. 436-42, R. 436-44 à R. 436-46, R. 436-55 à R. 436-79, D. 436-79-1 ;

**Vu** l'arrêté réglementaire permanent n° DDT-2019-0282 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Cher ;

**Vu** l'arrêté inter préfectoral du 19 janvier 1996 et 5 février 1996 fixant la réglementation spéciale de la pêche dans le plan d'eau de Sidiailles ;

**Vu** l'arrêté n°2021/DREAL/n°3064 du 21 décembre 2021 portant approbation du plan de gestion 2022-2027 des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise ;

**Vu** l'avis favorable du Président de la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sur le projet d'arrêté en date du 29 septembre 2023 ;

**Vu** l'avis favorable du chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité sur le projet d'arrêté en date du 16 octobre 2023 ;

**Vu** l'absence d'avis de l'Association Agréée interdépartementale des Pêcheurs Professionnels du Bassin Loire-Bretagne sur le projet d'arrêté ;

**Vu** le bilan de la consultation du public, réalisée du 16 novembre 2023 au 7 décembre 2023 ;

**Vu** l'arrêté n° 2023-1488 du 5 septembre 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Eric DALUZ directeur départemental et à certains agents de la direction départementale des territoires du Cher ;

**ARRETE**

**Article 1er :** Pour toutes les espèces de poissons, grenouilles, écrevisses l'ouverture générale de la pêche est fixée aux dates ci-après, à l'exception des espèces faisant l'objet de dates d'ouverture spécifiques ou d'interdiction de pêche, figurant aux tableaux ci-dessous.

## I – Périodes d'ouverture de la pêche dans les eaux de 1<sup>ère</sup> catégorie

1) Ouverture générale : du 9 mars au 15 septembre 2024

2) Ouvertures spécifiques et interdictions de pêche :

ESPECES	PERIODES D'OUVERTURE
Brochet	Du 27 avril au 15 septembre 2024 Tout brochet capturé entre le 9 mars et le 26 avril 2024 doit être immédiatement remis à l'eau.
Ombre commun	Du 18 mai au 15 septembre 2024
Écrevisses citées à l'article R.436-10 du code de l'Environnement : <ul style="list-style-type: none"><li>• écrevisses à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>),</li><li>• écrevisses à pattes rouges (<i>Astacus astacus</i>),</li><li>• écrevisses à pattes grêles (<i>Astacus leptodactylus</i>),</li><li>• écrevisses des torrents (<i>Astacus torrentium</i>)</li></ul>	Pêche interdite
Autres écrevisses que celles citées ci-dessus	
Grenouille verte ou dite commune ( <i>Pelophylax kl. esculentus</i> )	Du 6 juillet au 15 septembre 2024
Grenouille rousse ( <i>Rana temporaria</i> ) et autres espèces de grenouilles	Pêche interdite

## II – Périodes d'ouverture de la pêche dans le plan d'eau de Sidiailles :

L'exercice de la pêche dans ce plan d'eau s'effectue conformément à la réglementation en vigueur dans les eaux de première catégorie piscicole sauf modifications apportées par les dispositions ci-dessous.

1) Ouverture générale : Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2024 et  
Du 9 mars au 31 décembre 2024

## 2) Ouvertures spécifiques et interdictions de pêche :

ESPECES	PERIODES D'OUVERTURE
Traites autres que la truite de mer, le saumon de fontaine ou omble de fontaine, l'omble chevalier et le cristivomer	Du 9 mars au 15 septembre 2024
Ombre commun	Du 18 mai au 31 décembre 2024
Écrevisses citées à l'article R. 436-10 du Code de l'Environnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• écrevisses à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>),</li> <li>• écrevisses à pattes rouges (<i>Astacus astacus</i>),</li> <li>• écrevisses à pattes grêles (<i>Astacus leptodactylus</i>),</li> <li>• écrevisses des torrents (<i>Astacus torrentium</i>)</li> </ul>	} <b>Pêche interdite</b>
Autres écrevisses que celles citées ci-dessus	
Grenouille verte ou dite commune ( <i>Pelophylax kl. esculentus</i> )	Du 6 juillet au 15 septembre 2024
Grenouille rousse ( <i>Rana temporaria</i> ) et autres espèces de grenouilles	<b>Pêche interdite</b>

### III – Périodes d'ouverture de la pêche dans les eaux de 2<sup>ème</sup> catégorie :

#### 1) Ouverture générale :

Pêche aux lignes	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024
Pêche aux engins et aux filets sur la Loire et l'Allier uniquement :	
- filets « maillants » (araignée et tramail)	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 28 janvier 2024 et du 27 avril au 31 décembre 2024
- filets « non maillants » et les filets « maillants » (de type araignée) à mailles de 10 mm employés par les pêcheurs professionnels.	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024 et du 2 juin 2024 au 31 décembre 2024.

## 2) Ouvertures spécifiques et interdictions de pêche :

ESPÈCES	PÉRIODES D'OUVERTURE
Brochet	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 28 janvier 2024 Du 27 avril au 31 décembre 2024
Sandre	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 28 janvier 2024 Du 27 avril au 31 décembre 2024
Black-bass	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 28 avril 2024 Du 6 juillet au 31 décembre 2024
Truite fario Omble ou saumon de fontaine Omble chevalier et cristivomer Truite arc-en-ciel sur la Loire et l'Allier	Du 9 mars au 15 septembre 2024
Ombre commun	Du 18 mai au 31 décembre 2024
Écrevisses citées à l'article R.436-10 du code de l'Environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>• écrevisses à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>),</li> <li>• écrevisses à pattes rouges (<i>Astacus astacus</i>),</li> <li>• écrevisses à pattes grêles (<i>Astacus leptodactylus</i>),</li> <li>• écrevisses des torrents (<i>Astacus torrentium</i>)</li> </ul> Autres écrevisses que celles citées ci-dessus	<p style="text-align: center;"><b>Pêche interdite</b></p> 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024
Grenouille verte ou dite commune ( <i>Pelophylax kl. esculentus</i> )	Du 6 juillet au 15 septembre 2024
Grenouille rousse ( <i>Rana temporaria</i> ) et autres espèces de grenouilles	<b>Pêche interdite</b>



#### **IV – Périodes d’ouverture spécifiques ou interdiction de la pêche pour les espèces vivant alternativement dans les eaux douces et les eaux salées :**

- **saumon atlantique (*Salmo salar*) et truite de mer (*Salmo trutta, f ; trutta*) : PÊCHE INTERDITE** en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie.

- **grande alose, alose feinte** : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 sur la Loire et l’Allier. La pêche de ces espèces est interdite dans les autres cours d’eau du département.

- **lamproie marine, lamproie fluviatile** : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 sur la Loire en aval du Bec d’Allier uniquement. La pêche de ces espèces est interdite dans les autres cours d’eau du département.

- **anguille de moins de 12 cm (y compris civelle, alevin d’anguille) : PÊCHE INTERDITE** en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie

- **anguille sédentaire ou anguille jaune** : du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2024 en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie.

Tout pêcheur en eau douce, professionnel ou de loisir doit obligatoirement tenir à jour un carnet de pêche.

Le carnet de pêche de l’anguille est disponible à l’adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21844>

- **anguille argentée ou anguille d’avalaison** : PÊCHE INTERDITE en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie.

#### **V – Taille minimum de certaines espèces :**

La taille minimum des truites (autres que la truite de mer, dont la pêche est interdite), de l’omble chevalier et de l’omble ou saumon de fontaine est fixée à 25 cm dans l’ensemble du département.

Pour les autres espèces, d’après l’article R. 436-18 du code de l’environnement, la taille minimum de capture est :

- 0,60 mètre pour le brochet
- 0,50 mètre pour le sandre dans les eaux de 2<sup>ème</sup> catégorie
- 0,30 mètre pour l’ombre commun et le corégone
- 0,20 mètre pour la lamproie fluviatile
- 0,40 mètre pour la lamproie marine
- 0,30 mètre pour le black-bass dans les eaux de 2<sup>ème</sup> catégorie
- 0,20 mètre pour le mulot
- 0,08 mètre pour la grenouille verte ou dite commune (*Pelophylax kl. esculentus*). En dessous de cette taille les grenouilles doivent être remises à l’eau immédiatement après leur capture. La longueur du corps d’une grenouille est mesurée du bout du museau au cloaque.

## VI – Autres dispositions :

- La pêche en marchant dans l'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie n'est autorisée que du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre 2024.

## VII – Dispositions spécifiques :

Des arrêtés locaux peuvent fixer des dispositions particulières, notamment pour la taille légale de capture de la truite fario. Dans ce cas les dispositions les plus restrictives s'appliquent.

**Article 2 :** La secrétaire générale de la préfecture, les sous-préfètes de Saint-Amand-Montrond et de Vierzon, le directeur départemental des territoires du Cher, le directeur départemental des territoires de la Nièvre, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie du Cher, le directeur départemental de la Sécurité Publique du Cher, le président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Cher, le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité du Cher, les maires ainsi que tous les officiers et agents visés à l'article L 437.1 du code de l'Environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché dans toutes les communes du département par les soins des maires et diffusé sur le site internet départemental de l'Etat (<http://www.cher.gouv.fr>)

Bourges, le 14 DEC. 2023

Le directeur départemental,



Eric DALUZ

### Voies et délais de Recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement Centre-Val de  
Loire

18-2023-12-07-00006

arrêté subdélégation DREAL Préf-18

### **Arrêté portant subdélégation de signature**

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

**Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

**Vu** le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Maurice BARATE en qualité de préfet du Cher,

**Vu** l'arrêté ministériel du 14 septembre 2020 nommant M. Hervé BRULÉ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre Valde Loire,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2022 portant délégation de signature à M. Hervé BRULÉ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,

### **ARRÊTE :**

**Article 1er :** En application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral susvisé, délégation de signature est donnée, pour l'ensemble des correspondances et décisions administratives, à l'exclusion des décisions faisant suite à un contentieux, et dans les limites énumérées à l'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- **M. Yann DERACO**, directeur adjoint,
- **M. Florian LEWIS**, directeur adjoint.

**Article 2 :** À l'exclusion des décisions faisant suite à un contentieux, délégation de signature est accordée aux chefs de service suivants :

**M. Guy BOUHIER de L'ÉCLUSE**, chef du service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement » et à **M. Fabien GUÉRIN**, adjoint au chef de service, à effet de signer toutes les correspondances et décisions administratives énumérées à l'article 2- IV de l'arrêté préfectoral susvisé.

**M. Thomas THÉRY-DUPRESSOIR**, chef du service « risques chroniques et technologiques » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Ronan LE BER**, chef

du département « risques technologiques et sécurité industrielle » ou **Mme Maud GOBLET**, cheffe du département « impacts, santé, déchets », à effet de signer toutes les correspondances et décisions administratives énumérées aux articles 2-11, 2-V-2 à 2-V-4 de l'arrêté préfectoral susvisé.

**M. Johnny CARTIER**, chef du service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » et **M. Aymeric LORTHOIS**, adjoint au chef de service, à effet de signer toutes les correspondances, décisions administratives énumérés à l'article 2-V-1 de l'arrêté préfectoral susvisé.

**M. Laurent MOREAU**, chef du service « mobilités, transports » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Frédéric LEDOUBLE**, chef du département « transports routiers et véhicules », à effet de signer toutes les correspondances et décisions administratives énumérées à l'article 2-1 de l'arrêté préfectoral susvisé.

**Article 3** : À l'exclusion des décisions faisant suite à un contentieux, délégation de signature est également accordée :

Pour les affaires relevant de l'article 2-1 de l'arrêté préfectoral susvisé, dans leurs domaines respectifs de compétence, à :

**M. Didier GIRAULT**, chef de l'unité « véhicules » du département « transports routiers et véhicules »,

**M. Geoffrey BRIDE**, adjoint au chef d'unité « véhicules » du département « transports routiers et véhicules »,

**M. David THOMAS**, technicien de l'unité « véhicules » du département « transports routiers et véhicules »,

**M. Jacques CONNESSON**, chef de l'unité départementale du Loiret,

**Mme Sophie ESQUIROL**, cheffe de la subdivision interdépartementale véhicules à l'unité départementale du Loiret,

**M. Éric ROBERT**, technicien véhicules à l'unité départementale du Loiret,

**M. Jean-Yves LE RONCÉ**, technicien véhicules à l'unité départementale du Loiret,

**M. Ahmed BENDIDI**, technicien véhicules à l'unité départementale du Loiret,

**M. Stéphane LE GAL**, chef de l'unité interdépartementale d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher,

**Mme Marie-Laure BIGNET**, cheffe du pôle interdépartemental véhicules à l'unité interdépartementale d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher,

**M. Christophe ARDHUIN**, technicien véhicules à l'unité interdépartementale d'Indre et Loire et de Loir-et-Cher.

**M. Érik PERROUX**, technicien véhicules à l'unité interdépartementale d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher,

**M. Alexis ROUGNON-GLASSON**, technicien véhicules à l'unité interdépartementale d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

Pour les affaires relevant de l'article 2-II de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

**M. Ronan LE BER**, chef du département « risques technologiques et sécurité industrielle » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Mme Maud GOBLET**, cheffe du département « impacts, santé, déchets » ou **Mme Anne-Émilie CAVAILLÈS**, cheffe de la mission « sécurité industrielle ».

Pour les affaires relevant de l'article 2-IV de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

**Mme Pascale FESTOC**, cheffe du département « énergie, air, climat » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Mme Christelle STÉPIEN**, du département « énergie, air, climat ».

Pour les affaires relevant de l'article 2-V-1.1 à 1.4 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

**M. Pierre GRZELEC**, chef du département « biodiversité », **M. Sébastien COLAS**, chef de l'unité « gestion des espaces naturels et CITES », **Mme Florence PARABÈRE** et **Mme Sybille BEYLOT**, instructrices CITES.

Pour les affaires relevant de l'article 2-V-1.5 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

**M. Pierre GRZELEC**, chef du département « biodiversité » et **M. Sébastien COLAS**, chef de l'unité « gestion des espaces naturels et CITES ».

Pour les affaires relevant de l'article 2-V-2 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

**Mme Maud GOBLET**, cheffe du département « impacts, santé, déchets » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Ronan LE BER**, chef du département « risques technologiques et sécurité industrielle ».

Pour les affaires relevant de l'article 2-V-3 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

**Mme Maud GOBLET**, cheffe du département « impacts, santé, déchets » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Ronan LE BER**, chef du département « risques technologiques et sécurité industrielle »,

**Mme Valérie FILIPIAK**, cheffe de l'unité interdépartementale du Cher et de l'Indre et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Renaud DUPONT, adjoint à la cheffe de l'unité interdépartementale.

Pour les affaires relevant de l'article 2-V-4 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

**Mme Valérie FILIPIAK**, cheffe de l'unité interdépartementale du Cher et de l'Indre et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Renaud DUPONT, adjoint à la cheffe de l'unité interdépartementale,

**Mme Maud GOBLET**, cheffe du département « impacts, santé, déchets » et, en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Ronan LE BER**, chef du département « risques technologiques et sécurité industrielle ».

**Article 4** : À l'exclusion des décisions faisant suite à un contentieux, délégation de signature est également accordée aux personnes suivantes à l'effet de signer les correspondances, les décisions administratives, les marchés et les actes dévolus au pouvoir adjudicateur, par le code de la commande publique, énumérés à l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé :

Service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » :

Nom - Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur
<b>M. Johnny CARTIER</b>	Chef de service	Jusqu'à 10 M € HT pour les marchés et accords-cadres de travaux Jusqu'à 260 000 € HT pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services
<b>M. Aymeric LORTHOIS</b>	Adjoint au chef de service	Jusqu'à 10 M € HT pour les marchés et accords-cadres de travaux Jusqu'à 260 000 € HT pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services
<b>M. Sébastien PATOILLARD</b>	Chef du département « études et travaux Loire »	Hors titre 6 : dans la limite de 50 000 € HT

**Article 5 :** L'arrêté du 25 août 2023 portant subdélégation de signature est abrogé.

**Article 6 :** Les délégataires, les directeurs adjoints et le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Fait à Orléans, le 07 décembre 2023

Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de la région Centre-Val de Loire  
Signé : Hervé BRULÉ

Préfecture du Cher

18-2023-12-13-00003

Arrêté du 13/12/2023 portant modification des  
statuts du syndicat mixte d'entretien du Bassin  
du Beuvron





**Arrêté inter-départemental portant modification des statuts  
du syndicat mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron**

**LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER,**

**LA PRÉFÈTE DU LOIRET,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**LE PRÉFET DU CHER,**  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-20 ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Maurice BARATE en qualité de préfet du Cher,

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Mme Sophie BROCAS en qualité de préfète de la région Centre-Val de Loire et préfète du Loiret ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Xavier PELLETIER en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 mars 1996 modifié, portant création du syndicat mixte d'entretien du Bassin du Beuvron ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 juin 2023 donnant délégation de signature à Mme Camille de WITASSE THEZY, secrétaire générale de la préfecture du Cher ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 donnant délégation de signature à M. Faustin GADEN, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2023 donnant délégation de signature à M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

**Vu** la délibération du 15 juin 2023 du syndicat mixte d'entretien du Bassin du Beuvron approuvant la modification des statuts du syndicat pour le changement de son siège social ;

**Vu** les délibérations concordantes des organes délibérants des communautés de communes Cœur de Sologne, Val de Cher-Controis, de la Sologne des Étangs, du Romorantinais et du Monestois, Sauldre et Sologne, du Val de Sully, Giennesoises et des Portes de Solognes, approuvant le changement de siège social du syndicat mixte d'entretien du Bassin du Beuvron ;

**Vu** les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de Pierrefitte-sur-Sauldre, Argent-sur-Sauldre, Brinon-sur-Sauldre et Clémont, membres du syndicat mixte d'entretien du Bassin du Beuvron, approuvant la modification du siège social du syndicat ;

Vu les avis réputés favorables des communautés de communes du Grand Chambord, de la Sologne des Rivières, des Loges et de la communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys »;

Vu l'avis réputé favorable de la commune de Vienne-en-Val ;

Considérant que les dispositions et les règles de majorité qualifiée visées au code général des collectivités territoriales sont respectées ;

Sur proposition des secrétaires généraux de la préfecture du Loiret, du Cher et de Loir-et-Cher,

## ARRÊTENT

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les statuts du syndicat mixte d'entretien du Bassin du Beuvron sont modifiés à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**ARTICLE 2** : L'article 3 des statuts est modifié comme suit :

**Siège social et durée :**

Le syndicat mixte porte le titre de Syndicat Mixte d'Entretien du bassin du Beuvron.

Il est institué pour une durée illimitée.

Son siège social est fixé : 22 b Avenue de la Sablière - 41250 BRACIEUX.

**ARTICLE 3** : L'arrêté préfectoral du 26 mars 1996 portant création du syndicat mixte d'entretien du Bassin du Beuvron est modifié en conséquence.

**ARTICLE 4** : Les secrétaires généraux des préfectures du Loir-et-Cher, du Cher et du Loiret, le président du syndicat mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron, le président de la communauté d'agglomération de Blois, les présidents des communautés de communes et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures de Loir-et-Cher, du Cher et du Loiret, dont copie sera adressée à :

- Mmes et MM les sous-préfets d'arrondissement compétents,
- MM les directeurs départementaux des finances publiques,
- Mmes et MM les directeurs départementaux des territoires,

Fait à Blois, le **13 DEC. 2023**

La préfète du Loiret,

pour la préfète et par délégation,

le secrétaire général

Stéphane COSTAGLIOLI

Le Préfet du Cher,

Pour le Préfet et par délégation

La Secrétaire Générale

Camille de WITASSE THEZY

Le Préfet de Loir-et-Cher

P. le Préfet,  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général

François GADEN

2 / 3

Préfecture de Loir-et-Cher - Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX  
Tél. : 02 54 70 41 41 <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> / [pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr)

### **DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- soit un recours gracieux adressé à M. le préfet de Loir-et-Cher, place de la République - 41006 BLOIS Cedex ;
- soit un recours hiérarchique adressé au ministre en charge des collectivités territoriales, 72, rue de Varenne

75007 PARIS Cedex ou au ministre de l'intérieur ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- soit un recours contentieux en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

# **SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON**

## **STATUTS**

### **I – DISPOSITIONS PARTICULIERES**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Dénomination et liste des collectivités membres**

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les articles L5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale, les articles L5212-1 à L5212-34 relatifs aux syndicats de communes et l'article L5711-1 relatif aux syndicats mixtes, il est créé un syndicat comprenant les communes et EPCI ci-après :

Considérant le transfert progressif des compétences des communes (GEMAPI et Hors GEMAPI) vers les EPCI à FP, permettant ainsi l'évolution de la représentation par substitution des membres,

Il est constaté que le syndicat se compose des membres suivants :

Pour les communes :

1. département de Loir et Cher : **Pierrefitte sur Sauldre**
2. département du Cher : **Argent su Sauldre, Brinon sur Sauldre et Clémont**
3. département du Loiret : **Vienne en val**

Pour les EPCI à Fiscalité Propre ; :

#### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AGGLOPOLYS :**

- En substitution des communes suivantes :

**Blois, Candé sur Beuvron, Cellettes, Chailles, Cheverny, Chitenay, Cormeray, Courcheverny, Les Montils, Monthou sur Bievre, Saint Gervais la Forêt, Sambin, Seur, Valaire et Vineuil.**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SOLOGNE**

- En substitution des communes suivantes :

**Chaon, Chaumont sur Tharonne, Lamotte Beuvron, Nouan le Fuzelier, Souvigny en sologne et Vouzon.**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD**

- En substitution des communes suivantes :

**Bauzy, Bracieux, Crouy sur cosson, Fontaines en Sologne, Huisseau sur Cosson, La Ferté saint Cyr, Montlivault, Mont près Chambord, Neuvy, Saint Claude de Diray, Thoury et Tour en Sologne.**

- Et par extension de son périmètre aux communes de **Chambord et Maslives**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS**

- En substitution de la commune de **Mur de Sologne**
- Et par extension de son périmètre à la commune de **Courmemin**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

- En substitution de la commune de **Pierrefitte sur Sauldre**.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER CONTROIS**

- En substitution des communes de :  
**Fresnes, Sassay, Soings en Sologne et le Controis en Sologne pour les communes déléguées de Contres, Feings, Fougères sur Bièvre et Ouchamps.**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE**

- En substitution des communes de :  
**Argent sur Sauldre, Brinon sur Sauldre et Clémont.**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS**

- En substitution des communes de :  
**Dhuizon, La Ferté Beauharnais, la Marolle en Sologne, Millançay, Montrieux en Sologne, Neung sur beuvron, Saint Viâtre, Veilleins, Vernou en sologne, Villeny et Yvoy le Marron.**
- Et par extension de son périmètre à la commune de **Marcilly en Gault.**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE**

- En substitution des communes de :  
**Jouy le Potier, La Ferté Saint Aubin, Ligny le Ribault, Marcilly en Vilette, Ménestreau en Vilette et Sennely.**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY**

- En substitution des communes de :  
**Cerdon, Saint Florent, Vannes sur Cosson, Villemurlin et Isdes,**
- Et par extension de son périmètre aux communes de **Viglain et Neuvy en Sullias.**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GIENNOIS**

- En substitution de la commune de **Coullons.**

#### **COMMUNAUTES DE COMMUNES DES LOGES**

- En substitution des communes de : **Vienne en Val et Tigy**

### **ARTICLE 2 : Objectifs et Compétences**

Les objectifs du Syndicat sont de mutualiser les moyens humaines et financiers nécessaires à la mise en place de politiques cohérentes à l'échelle d'un bassin versant en matière de :

- Gestion des milieux aquatiques, des rivières,
- Prévention et protection des inondations. Organisation, mise en place et gestion de dispositifs d'alerte et de prévision des inondations,
- Lutte contre la pollution,
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales ou végétales portant atteinte aux milieux aquatiques.

Ses missions s'inscrivent dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne.

Le Syndicat exerce toutes missions, études et travaux relevant des compétences définies dans le grand cycle de l'eau (L 211-7 du Code de l'Environnement) et visant à :

- L'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique : Etude et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant du Beuvron. Item 1

- L'entretien et aménagement des cours d'eau ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau ou plan d'eau : entretien régulier de cours d'eau ou plan d'eau qui relèvent de l'intérêt général, plans pluriannuels, opérations groupées, restauration morphologique de lit mineur de faible ampleur... Item 2
- La défense contre les inondations et contre la mer : entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection existants contre les crues, études et travaux neufs sur l'implantation de nouveaux ouvrages, définition et régularisation administrative des systèmes d'endiguement. Item 5
- La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines : opérations de renaturation et de restauration de zones humides, cours d'eau ou plans d'eau (actions en matière de restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, de la continuité écologique, de transport sédimentaire, de restauration morphologique de grande ampleur ou de renaturation de cours d'eau, de restauration de bras morts, de gestion et d'entretien de zones humides...). Item 8
- La lutte contre la pollution : évaluation, lutte et prévention des impacts cumulés des pollutions. Item 6
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques : stations de mesure, bancarisation, observatoires. Item 11
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : secrétariat et animation d'un SAGE, d'un contrat de milieux (contrat territorial), de démarches études préalables et de concertation nécessaire à l'échelle du bassin versant... Item 12
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes portant atteinte au milieu aquatique, rattaché à l'Item 8
- La coordination, l'animation, l'information et le conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations dans le cadre de démarches de gestion concertée (PAPI, SLGRI...), rattaché à l'Item 5
- L'entretien, l'exploitation et la mise en conformité des ouvrages hydrauliques dont il est propriétaire ou qui relèvent de l'intérêt général. Item 10

Les EPCI à fiscalité propre et les communes membres adhèrent pour une partie compétences exercées par le syndicat mixte (cf. annexe tableau : liste des compétences). En application de l'article L5212-16 CGCT le fonctionnement du syndicat est dit à la carte.

Dans la limite de l'objet du Syndicat défini aux présents statuts et en vertu des principes de spécialité et d'exclusivité, le Syndicat peut assurer des prestations de services pour les collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes, membres ou non membres, associations ou autres structures privées. Les modalités de son intervention sont alors fixées par voie de conventions conclues dans le respect des dispositions législatives en vigueur.

#### **ARTICLE 3 : Siège social et durée**

Le syndicat mixte porte le titre de Syndicat Mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron.

Il est institué pour une durée illimitée.

Son siège social est fixé à : 22b avenue de la Sablière 41250 BRACIEUX.

#### **ARTICLE 4 : Administration du Syndicat – Le Comité Syndical**

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de représentants élus comme suit :

Chaque Commune membre procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

S'agissant d'EPCI à fiscalité propre membre du syndicat, le conseil communautaire élit un nombre de délégués titulaires et suppléants selon la répartition suivante :

Communauté d'Agglomération Agglopolys :	7 titulaires et 7 suppléants,
Communauté de Communes Cœur de Sologne :	4 titulaires et 4 suppléants,
Communauté de Communes des Portes de Sologne :	5 titulaires et 5 suppléants,
Communauté de Communes du Val de Sully :	1 titulaire et 1 suppléant,
Communauté de Communes Giennoises :	1 titulaire et 1 suppléant,
Communauté de Communes du Grand Chambord :	6 titulaires et 6 suppléants,
Communauté de Communes du Romorantinais et Monestois :	1 titulaire et 1 suppléant,
Communauté de Communes Sauldre et Sologne :	1 titulaire et 1 suppléant,
Communauté de Communes Sologne des Etangs :	4 titulaires et 4 suppléants,
Communauté de Communes Sologne des Rivières :	1 titulaire et 1 suppléant,
Communauté de Communes Val de Cher Controis :	2 titulaires et 2 suppléants.
Communauté de Communes des Loges :	1 titulaire et 1 suppléant
Soit un nombre total de délégués de :	34 titulaires et 34 suppléants.

Les délégués suppléants siègent au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil de la collectivité qui les a désignés. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant du syndicat mixte suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

#### **ARTICLE 5 : Participations**

La contribution des collectivités adhérentes aux dépenses engagées par le syndicat mixte dans le cadre de l'exercice de ses compétences, est répartie par le comité syndical entre les différentes collectivités, dans un souci de solidarité, au prorata de :

4/10 : Population légale municipale au prorata de la surface de bassin versant,

2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,

3/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson classés Liste 2,

1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents (cartographie des cours d'eau).

Le montant des contributions de chaque membre sera fixé chaque année par délibération du comité syndical. Ce mode de calcul s'applique aussi bien pour le financement de la compétence générale, que pour les compétences GEMAPI et Hors GEMAPI

Le montant des contributions de chaque membre sera fixé chaque année par délibération du comité syndical.

Ce mode de calcul s'applique aussi bien pour le financement de la compétence générale, que pour les compétences GEMAPI et Hors GEMAPI.

## **II – DISPOSITIONS GENERALES**

#### **ARTICLE 6 : Bureau du Syndicat – composition et rôle**

Le comité syndical élit parmi ses membres son bureau qui est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres (règles identiques à celles de l'élection des maires et adjoints). Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

**ARTICLE 7 : Comptabilité du Syndicat**

Les règles de la comptabilité des communes s'appliquent à la comptabilité du syndicat. Les fonctions de receveur du syndicat sont assurées par le comptable local désigné à cet effet.

**ARTICLE 8 : Budget du Syndicat**

Le budget du syndicat comprend :

**EN RECETTES**

- 1- La contribution des communes ou EPCI adhérents. Cette contribution est obligatoire pour lesdites communes ou EPCI pendant la durée du syndicat et dans la limite des nécessités du service, telles que les décisions du syndicat l'ont déterminée.
- 2 – Les revenus des biens, meubles ou immeubles, du syndicat.
- 3 – Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu.
- 4 – Les subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Agence de l'Eau et des communes.
- 5 – Le produit de dons et legs.
- 6 – Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.
- 7 – Le produit des emprunts.

**EN DEPENSES**

- 1 – Les frais de fonctionnement du syndicat (dépendances de personnel et de matériel).
- 2 – Les dépenses résultant des activités propres du syndicat visées à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 9 : Admission ou retrait d'une collectivité au Syndicat**

Le comité syndical décide de l'admission – ou du retrait – de nouvelles collectivités dans les formes et selon les procédures de droit commun prévues au code général des collectivités territoriales. La décision d'admission – ou de retrait – est prise par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 10 : Modification des statuts**

Les dispositions des présents statuts pourront être modifiées conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, dans les conditions de majorité qualifiée visées à l'article L5211-5.

**ARTICLE 11 : Dissolution**

Le syndicat est dissous dans les conditions prévues au code général des collectivités territoriales. La liquidation est conforme à l'article L5211-26 du code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 12 : Dispositions diverses**

Les présents statuts sont conformes aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du

La préfète du Loiret  
pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général,

Stéphane COSTAGLIOLI

**13 DEC. 2023**  
Le Préfet du Cher  
Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale

Camille de WITASSE THEZY





Préfecture du Cher

18-2023-12-15-00001

Arrêté MHA 1er janvier 2024

A R R E T E N° 2023-1971

**Accordant la médaille d'honneur agricole  
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2024**

Le préfet du Cher,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de monsieur Maurice BARATE en qualité de préfet du Cher ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet ;

**A R R E T E :**

**Article 1 :** La médaille d'honneur agricole échelon ARGENT est décernée à :

- Madame BOUCHONNET Jessica  
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Givardon

- Madame CHAIGNON Coralie  
Conseillère spécialisée en financement immobilier, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE,  
BOURGES  
demeurant à La Chapelle-Saint-Ursin

- Madame CHENEVAT Isabelle  
Agent de pesée, CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER, SAINT-DOULCHARD  
demeurant à Bourges

- Madame COURTAIS Frédérique  
Expert, MSA SERVICES BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Marmagne

- Madame DAUCHY Maryse Christele  
Cpf confirme, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bannay

- Madame DE COCK Marie-Hélène  
Technicien cotisations, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges
- Madame DECOURTIAT Celia  
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Saint-Doulchard
- Monsieur DINDELEUX Nicolas  
Gestionnaire ass, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges
- Madame GREDAT Carine  
Conseillère, MSA SERVICES BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Mareuil-sur-Arnon
- Madame GRZES Corinne Solange Marianne  
Expert fonctionnement, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Vignoux-sous-les-Aix
- Madame GUILLIMIN Virginie  
Expert, MSA SERVICES BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Avord
- Monsieur LEVEQUE Emmanuel  
Chargé d'études, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges
- Madame PERUCHOT Marylène  
Directrice au crédit agricole centre-loire, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Marmagne
- Monsieur PORNIN Thomas  
Conseiller habitat particulier, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Savigny-en-Septaine
- Madame SANTOS-NUNES Virginie  
Cadre gestionnaire, MSA SERVICES BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Allouis
- Madame TICHIT Marie-France  
Correspondant d'accueil, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges
- Monsieur VARELA David  
Expert cotisations, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges

**Article 2** : La médaille d'honneur agricole échelon VERMEIL est décernée à :

- Madame ARNOULT Catherine  
Auditrice interne, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges

- Madame AUREJAC Maryse Georgette Laurette  
Directrice filière banque privée, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges
- Monsieur BAILLON Denis  
Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges
- Monsieur LANGLOIS Didier  
Expert marché de l'agriculture, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Levet
- Madame LEMACON Isabelle  
Chef de projet informatique, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, BOURGES  
demeurant à Trouy
- Madame MARTIN Isabelle  
Monitrice, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Saint-Doulchard
- Madame MAXIME Estelle  
Expert paie, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Trouy
- Madame PEZARD Béatrice  
Conseillère assurances agricoles et professionnelles, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE,  
BOURGES  
demeurant à Saint-Germain-du-Puy
- Madame ROY Ludivine Bernadette  
Conseillère spécialisée habitat, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Allogny
- Madame SOUBRAS Karine  
Conseillère de clientèle, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Levet
- Madame VERSEIL Martine  
Directrice des marchés spécialisés, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Trouy

**Article 3 :** La médaille d'honneur agricole échelon OR est décernée à :

- Madame BROUARD Sylvie Corinne Jeannine  
Comptable, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges
- Madame DEMARS Isabelle  
Expert formation, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à La Chapelle-Saint-Ursin
- Madame LAVILLAIN Sylvie  
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges

- Madame LORBER Nathalie  
Chargée d'architecture fonctionnelle, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, BOURGES  
demeurant à BOURGES
  
- Madame LUQUET Florence Gisèle Marie  
Agent d'accueil, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges
  
- Madame MARTEAU Muriel  
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges
  
- Madame NICOLAS Corinne Marie Jeanne  
Employée de banque service clients, CAISSE DE CREDIT MUT AGRIC DU CTRE, ISSOUDUN  
demeurant à Trouy
  
- Monsieur PAILLAT Michel  
Informaticien, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, BOURGES  
demeurant à SAINT-DOULCHARD
  
- Madame ROUZEAU Nathalie  
Gestionnaire cotisations, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges
  
- Madame SIBIETA Anatalia  
Chargé d'études, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges
  
- Madame THEVENOT Valerie  
Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Foëcy
  
- Madame ZIDANE Farida  
Technicien, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Saint-Doulchard

**Article 4 :** La médaille d'honneur agricole échelon GRAND OR est décernée à :

- Madame CHAUVEAU Josiane  
Coordonnateur, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges
  
- Madame FOUGERON Ghislaine  
Expert poa, MSA LIMOUSIN, LIMOGES  
demeurant à Châteaumeillant
  
- Monsieur MONSEAU Thierry  
Directeur de centre d'affaire, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Saint-Doulchard
  
- Monsieur OLSZAK-OLSZEWSKI Christophe  
Conseiller, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Mehun-sur-Yèvre
  
- Monsieur PASCAL Michel  
Assistant administratif, CAISSE REG CREDIT AGRI MUTUEL CTRE LOIRE, BOURGES  
demeurant à BOURGES

- Madame PERROT Dominique  
Coordonnateur, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Saint-Doulchard

- Madame RAVAUD Frédérique  
Expert, MSA BEAUCE COEUR DE LOIRE, BOURGES  
demeurant à Bourges

**Article 5 :** Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

À Bourges, le 15 décembre 2023

Le préfet

*signé*

Maurice BARATE

**Voies et délais de recours**

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- **un recours gracieux**, adressé à M. le préfet du Cher – Place Marcel Plaisant – 18020 Bourges cedex ;
- **un recours hiérarchique**, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- **un recours contentieux**, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « **Télérecours** » accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).